



EyeSight[®]

Technologie d'aide à la conduite

Manuel du propriétaire

FORESTER

2017

Avant-propos

Merci d'avoir choisi un véhicule SUBARU équipé du système EyeSight™. Le système EyeSight offre les toutes dernières fonctions d'assistance au conducteur élaborées par SUBARU, telles que le régulateur de vitesse adaptatif, une alerte de démarrage du véhicule devant vous ainsi qu'une alerte de sortie de voie et une alerte de dérive sur la voie; toutes ces fonctions participent aux prises de décisions du conducteur, tout en améliorant son confort et sa commodité. Dans un premier temps, vous devrez vous familiariser avec le maniement et l'utilisation des différentes fonctions du système EyeSight, c'est pourquoi nous vous conseillons vivement de lire attentivement le présent manuel avant de l'utiliser. D'autre part, il est préférable de commencer par prendre le temps d'essayer les fonctions EyeSight afin de vous habituer à leur utilisation.

N'oubliez pas que le conducteur doit à tout moment conserver la maîtrise de son véhicule. Il doit rester vigilant et ne jamais se laisser distraire de la conduite en comptant sur le système EyeSight.


Le système EyeSight ne peut en aucun cas remplacer le conducteur et est susceptible de ne pas fonctionner de manière optimale dans certaines situations.

Le présent livret est un supplément au Manuel du conducteur de votre véhicule SUBARU et présente une description détaillée du système EyeSight. Pour bien assimiler le fonctionnement de votre véhicule, ce livret doit être consulté conjointement au Manuel du conducteur.

Les informations, caractéristiques et illustrations contenues dans ce livret sont à jour à la date d'impression. FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD. se réserve le droit de modifier les caractéristiques et la présentation à tout moment sans préavis et sans encourir l'obligation d'effectuer des modifications identiques ou similaires sur les véhicules vendus précédemment.

Veillez conserver ce livret avec le Manuel du conducteur, et les laisser dans le véhicule en cas de revente. Le nouveau propriétaire en aura besoin.

FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD., TOKYO, JAPON

 **SUBARU** est une marque déposée de FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.

© Copyright 2016 FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.

EyeSight

| | |
|--|----|
| À propos du système EyeSight..... | 2 |
| Système de freinage avant collision..... | 22 |
| Régulateur de vitesse adaptatif..... | 34 |
| Assistance au maintien dans la voie..... | 54 |
| Gestion de l'accélérateur avant collision..... | 62 |
| Alerte de sortie de voie..... | 68 |
| Alerte de dérive sur la voie..... | 71 |
| Alerte de démarrage du véhicule devant vous..... | 74 |
| Régulateur de vitesse classique..... | 75 |
| Liste des tonalités..... | 86 |
| Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané..... | 88 |
| Personnalisation des fonctions..... | 91 |
| Liste des écrans de messages..... | 93 |
| Dépannage..... | 96 |

À propos du système EyeSight

EyeSight

EyeSight est un système d'assistance à la conduite dont les fonctions aident le conducteur à prendre des décisions afin de sécuriser ses déplacements, tout en améliorant son confort et en réduisant sa fatigue. En utilisant les images créées par les caméras stéréo spécialement conçues par SUBARU, EyeSight détecte le véhicule situé devant, les obstacles, les voies de circulation et d'autres éléments.



DANGER

Les conducteurs sont responsables de la conduite en toute sécurité. Conformez-vous toujours aux règles et réglementations de la circulation indépendamment du fait que votre véhicule soit équipé du système EyeSight. Maintenez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant vous, soyez conscient de votre environnement et des conditions de circulation et, le cas échéant, freinez et prenez toute autre mesure nécessaire au maintien de cette distance de sécurité.

Ne comptez jamais exclusivement sur le système EyeSight pendant la conduite.

Ce système est conçu pour faciliter les prises de décision, de manière à réduire les risques d'accident et de dommages matériels tout en soulageant le conducteur.

Lorsqu'une alerte intervient, freinez ou prenez toute autre mesure nécessaire en surveillant la route, devant et sur les côtés.

Ce système n'est pas conçu pour assister la conduite par visibilité réduite ou dans des conditions météorologiques extrêmes, ni pour compenser un manque d'attention de la part du conducteur sur la route. Il ne peut pas non plus empêcher les collisions dans toutes les conditions de conduite.

Les capacités de reconnaissance et de maîtrise du système EyeSight ne sont pas sans limites. Veillez à lire les instructions pour chaque fonction avant d'utiliser le système, et utilisez-les toujours de manière adéquate. Une utilisation incorrecte peut conduire à une réduction des performances de contrôle, ce qui pourrait provoquer un accident.

Reportez-vous aux pages suivantes pour chaque fonction:

- Pour le système de freinage avant collision, reportez-vous à la page 22.
- Pour le régulateur de vitesse adaptatif, reportez-vous à la page 34.
- Pour la gestion de l'accélérateur avant collision, reportez-vous à la page 62.
- Pour le régulateur de vitesse classique, reportez-vous à la page 75.

Le système EyeSight de votre véhicule est conçu pour une utilisation dans les pays où la conduite s'effectue sur le côté droit de la route. Le système EyeSight des véhicules avec direction à gauche tels que le vôtre n'est donc pas conçu pour être utilisé dans les pays où la conduite des véhicules s'effectue sur le côté gauche de la route.

- Dans les cas présentés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non-plus le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique.
 - La pression des pneus n'est pas conforme.^{*1}
 - La roue de secours de type provisoire est installée sur l'une des roues.^{*1}

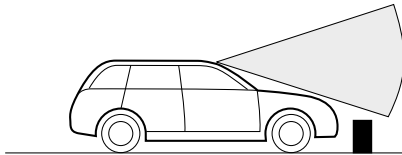
- Des pneus usés excessivement ou trop inégalement sont installés.*¹
- Des pneus de taille différente de celle indiquée sont installés.*¹
- Les pneus crevés ont été réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
- La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
- Un objet dérangeant la vision des caméras stéréo est installé sur le véhicule.
- Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
- Les axes optiques sont incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
- Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
- Le fonctionnement du véhicule a été compromis suite à un accident ou un dysfonctionnement.
- Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.
- Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
- Le nombre maximum de passagers est dépassé.
- Il y a un problème avec les instruments de bord: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*²

*1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur.

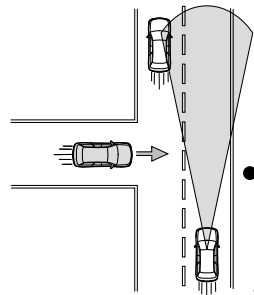
*2: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur.



- Les caractéristiques des caméras stéréo sont semblables à celles de l'œil humain. Par conséquent, les situations rendant la vision vers l'avant difficile pour le conducteur ont le même effet sur ces caméras, gênant ainsi la détection des véhicules, obstacles et voies de circulation.
- Le système EyeSight ne peut détecter que les objets présents dans le champ couvert par les caméras stéréo. De plus, après qu'un objet soit entré dans le champ couvert par les caméras stéréos, il se peut que le système mette un certain temps à le détecter en tant que cible maîtrisable et à avertir le conducteur.



Les objets de petite taille autour du véhicule ne peuvent pas être détectés.



S01970

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système aura des difficultés à détecter le véhicule situé devant, les deux roues, les piétons et les obstacles sur la route ainsi que les marquages de voie. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. Toutefois, l'arrêt momentané du système est annulé dès que les conditions se sont améliorées, après avoir effectué un court trajet.
 - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense). Le système risque particulièrement de s'arrêter momentanément lorsque le pare-brise est gras, qu'un revêtement de vitrage a été utilisé ou que les balais d'essuie-glace sont usagés.
 - Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des voitures roulant en sens inverse, etc.)
 - Lors de l'utilisation du lave-glace de pare-brise.
 - Le pare-brise est embué, couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, réduisant le champ de vision des caméras stéréo.
 - Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou autres facteurs.
 - Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque le véhicule situé devant ou ceux roulant en sens inverse provoquent des projections d'eau, de neige, de saleté ou d'autres substances
 - Lorsque le champ de vision des caméras stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)

- Lorsque vous passez à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel
- Lorsque la partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (par exemple remorque à plateau bas, etc.)
- Lorsque vous vous trouvez face à une clôture, un mur ou un volet, etc. présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif
- Lorsque vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir
- Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
- Lorsque vous passez à hauteur d'une bannière ou d'un drapeau, de branches basses ou d'une végétation touffue/élevée
- Sur les déclivités prononcées
- Lorsque les caméras stéréo sont obstruées par une main, etc. (Le système ne fonctionne pas correctement si même une seule des caméras est obstruée.)
- Lorsque vous vous retrouvez dans l'obscurité et qu'aucun objet n'est détecté
- Lorsque l'environnement autour du véhicule est de couleur uniforme (paysage complètement enneigé, etc.)
- Lorsque les lentilles des caméras stéréo sont recouvertes d'empreintes de doigts, etc.
- Lorsqu'une détection précise est rendue impossible par des réflexions sur le pare-brise
- Lorsque les caméras stéréo sont désalignées par un fort impact
- Dans les conditions présentées ci-dessous, le système EyeSight risque de s'arrêter momentanément. Son fonctionnement reprend dès que les conditions s'améliorent.
 - La température intérieure du véhicule est élevée, comme après avoir laissé le véhicule au soleil, ou trop basse, comme après avoir laissé le véhicule dans un environnement extrêmement froid.
 - Immédiatement après le démarrage du moteur
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, désactivez le système de freinage avant collision (⇒ reportez-vous à la page 32) et l'alerte de sortie de voie (⇒ reportez-vous à la page 70), puis arrêtez l'utilisation du régulateur de vitesse adaptatif et du régulateur de vitesse classique. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le véhicule.
- Lorsque le témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule est allumé, le système de freinage avant collision risque de ne pas fonctionner correctement. Si le témoin indicateur est allumé, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non-plus le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique.



REMARQUE

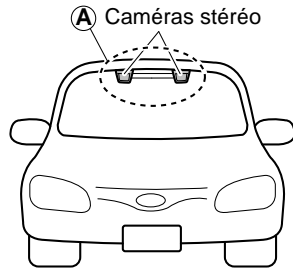
- Le système EyeSight enregistre et conserve les données suivantes lorsque le système de freinage avant collision est activé. Il n'enregistre aucune conversation ou autre donnée audio.
 - Données d'images des caméras stéréo
 - Distance avec le véhicule situé devant
 - Vitesse du véhicule
 - Angle de braquage du volant
 - Mouvement latéral par rapport à la direction de déplacement
 - État de fonctionnement de la pédale d'accélérateur
 - État de fonctionnement de la pédale de frein
 - Position du levier sélecteur
 - Relevé du compteur totalisateur
 - Données relatives à l'ABS, au Contrôle de Dynamique du Véhicule et à la fonction de contrôle de traction

Dans le cadre de la recherche et du développement des véhicules, SUBARU et ses sous-traitants sont susceptibles de récupérer et utiliser les données ainsi enregistrées. SUBARU et ses sous-traitants s'engagent à ne pas divulguer ni communiquer à aucune tierce partie les données récupérées, à l'exception des cas suivants.

- Le/la propriétaire du véhicule a donné son accord.
- La divulgation/mise à disposition a été ordonnée par un tribunal ou une autre décision de justice.
- Les données sont communiquées à un institut de recherche en vue d'un traitement statistique ou autre processus similaire, après modification rendant l'identification de l'utilisateur et du véhicule impossible.


Utilisation des caméras stéréo

Les caméras stéréo sont installées à l'emplacement des lampes de lecture avant.



S01107

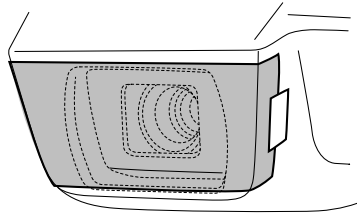
ATTENTION

- Une fonction spéciale détecte automatiquement si l'avant des caméras stéréo est sale. Cette fonction n'est cependant pas fiable à 100%. Dans certains cas, elle risque de ne pas détecter la présence de saleté à l'avant des caméras stéréo. Par ailleurs, il est possible que cette fonction ne détecte pas la présence de neige ou de gel sur le pare-brise, près des caméras stéréo. Dans de telles conditions, veillez à ce que le pare-brise soit toujours propre (zone désignée par la mention ). Autrement, le système risque de ne pas fonctionner correctement. Lorsque cette fonction détecte que l'avant des caméras stéréo est sale, toutes les fonctions EyeSight sont désactivées, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- La caméra stéréo est un composant de précision. Les précautions suivantes doivent toujours être observées, surtout lorsque vous manipulez les lentilles.
 - Ne touchez jamais les lentilles des caméras stéréo et ne tentez pas de les essuyer ou de les nettoyer. Elles pourraient être endommagées ou salies, provoquant un mauvais fonctionnement du système. Si vous avez touché une lentille pour quelque raison que ce soit, assurez-vous de contacter un concessionnaire SUBARU.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Lors du nettoyage du pare-brise, recouvrez l'avant du boîtier de la caméra avec du papier qui ne recueille pas la poussière, comme le papier d'imprimante. Collez le papier pour empêcher que le nettoyant à vitre ne se retrouve sur les lentilles de la caméra. À ce stade, assurez-vous que la surface de la bande adhésive n'entre pas en contact avec le pare-brise ou la lentille. Veillez à retirer le papier après le nettoyage.



S01097

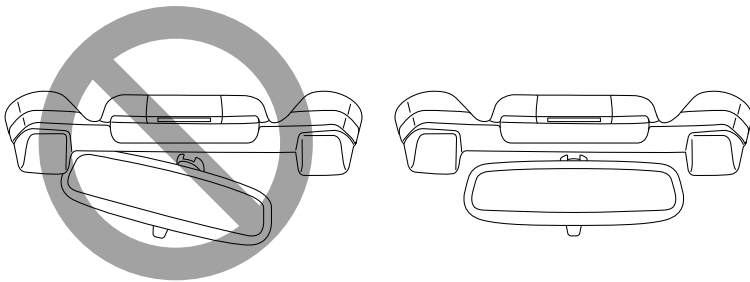
- Lorsque vous faites nettoyer l'intérieur du pare-brise à une station service, etc., assurez-vous de demander au responsable de couvrir les couvercles des caméras avant de nettoyer le véhicule.

- Ne faites pas subir des chocs violents aux caméras stéréo.

- Ne retirez et ne démontez pas les caméras stéréo.

- Ne modifiez pas la position d'installation des caméras stéréo, ni celle d'aucun élément périphérique.

- Ne posez pas de rétroviseur intérieur autre qu'un rétroviseur intérieur SUBARU d'origine (tel qu'un rétroviseur extra-large) et le pare-soleil. Veillez également à ce que le rétroviseur ne masque pas les caméras stéréo. Le non-respect de ces précautions peut gêner le champ de vision des caméras stéréo et, par conséquent, empêcher le système EyeSight de fonctionner correctement.

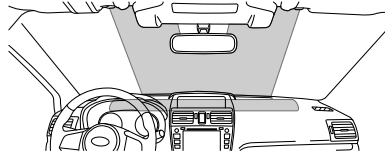
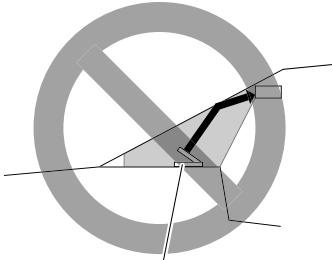


S00509

- N'installez pas d'accessoires autres que ceux désignés par SUBARU sur les zones interdites indiquées dans les illustrations (zones grises). Même si certains accessoires sont installés en-dehors des zones interdites, un fonctionnement anormal de l'EyeSight peut se produire en raison de la réflexion de la lumière ou d'autres objets. Dans cette situation, déplacez les accessoires. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.

<Vue latérale>

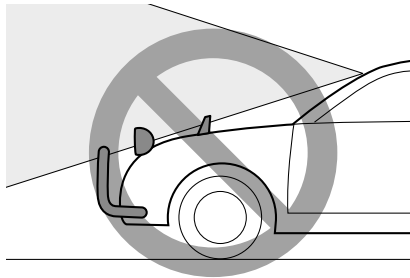
<Vue de face>



Moniteurs ou autres accessoires

S02018

- Ne posez aucun objet sur le tableau de bord. Les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- Si un produit chimique ou d'autres substances sont appliqués sur la partie haute du tableau de bord, les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient alors provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- N'installez pas de balais d'essuie-glace autres que des balais d'essuie-glace SUBARU d'origine. Cela pourrait gêner le champ de vision des caméras stéréo et pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- Remplacez les balais d'essuie-glace endommagés dès que possible. Le liquide subsistant sur le pare-brise risque d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- N'installez pas d'accessoires sur le côté avant comme sur le capot ou sur la calandre. Cela peut avoir une incidence sur la vision de la caméra et empêcher le système de fonctionner correctement.
- Assurez-vous que la cargaison chargée sur le toit n'obstrue pas ou n'interfère pas avec le champ de vision des caméras stéréo. Obstruer la vision des caméras stéréo peut nuire au fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.



S01098

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Maintenez toujours le pare-brise propre (intérieur et extérieur). Lorsque le pare-brise est devenu embrumé, ou s'il y a de la saleté ou un film gras dessus, la caméra stéréo risque de ne pas détecter les objets avec précision et d'empêcher le système EyeSight de fonctionner correctement. N'installez jamais de périphérique sur l'aérateur central, car tout changement de circulation d'air peut avoir un impact sur les performances du système EyeSight.
- Ne placez pas d'autocollants ou d'accessoires sur le pare-brise (à l'extérieur ou à l'intérieur). S'il vous faut le faire (par exemple, étiquette requise par la loi ou de télépéage), évitez la zone directement devant la caméra. Cela peut affecter le champ de vision de la caméra stéréo et peut entraîner un mauvais fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- N'utilisez aucun produit de traitement pour verre ou d'autres substances de ce type sur le pare-brise. Ceci pourrait empêcher le système de fonctionner correctement.
- N'installez pas de film sur le pare-brise. Le système risque de ne pas fonctionner correctement.
- Si le pare-brise est rayé ou fissuré, contactez un concessionnaire SUBARU.
- Confiez toute réparation ou tout remplacement du pare-brise à un concessionnaire SUBARU. Refusez tout pare-brise autre qu'un pare-brise SUBARU d'origine. Les caméras stéréo risquent de ne pas pouvoir détecter les objets avec précision et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement.

Fonctions EyeSight

Le système EyeSight offre les fonctions suivantes.

■ Système de freinage avant collision

Ce système fait appel à une fonction d'alerte de distance de sécurité afin d'avertir le conducteur de prendre les mesures nécessaires en cas de risque de collision avec un véhicule ou un obstacle situé devant le véhicule du conducteur. Si le conducteur ne réagit toujours pas, le freinage est sollicité automatiquement juste avant la collision afin d'empêcher l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences.

⇒ Reportez-vous à la page 22.

■ Régulateur de vitesse adaptatif

Cette fonction maintient la vitesse sélectionnée du véhicule et, le cas échéant, surveille la vitesse du véhicule situé devant sur la même voie, jusqu'à la vitesse maximale sélectionnée.

⇒ Reportez-vous à la page 34.

■ Assistance au maintien dans la voie

Cette fonction aide à supprimer la dérive de votre véhicule en détectant les marquages de voie (p. ex., les lignes blanches) sur les autoroutes, etc., et en assistant les manœuvres de direction.

⇒ Reportez-vous à la page 54.

■ Gestion de l'accélérateur avant collision

Cette fonction réduit le bond en avant se produisant en cas d'erreur d'utilisation du levier sélecteur ou de pression involontaire ou trop brutale sur la pédale d'accélérateur.

⇒ Reportez-vous à la page 62.

■ Alerte de sortie de voie

Cette fonction avertit le conducteur lorsque le véhicule est sur le point de sortir de la voie de circulation.

⇒ Reportez-vous à la page 68.

■ Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte toute dérive provoquée par la fatigue ou le manque de concentration, l'inattention, un fort vent de côté ou d'autres facteurs, et avertit le conducteur.

⇒ Reportez-vous à la page 71.

■ Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Cette fonction avertit le conducteur lorsque son véhicule est toujours à l'arrêt alors que le véhicule situé devant a démarré.

⇒ Reportez-vous à la page 74.

■ Régulateur de vitesse classique

Lorsque ce mode est actif, le système maintient une vitesse constante. Il n'y a pas de surveillance du véhicule situé devant. Cette fonction peut être utilisée même en cas d'arrêt momentané des caméras stéréo. (⇒ Reportez-vous à la page 89.) (Pour utiliser cette fonction, passez du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.)

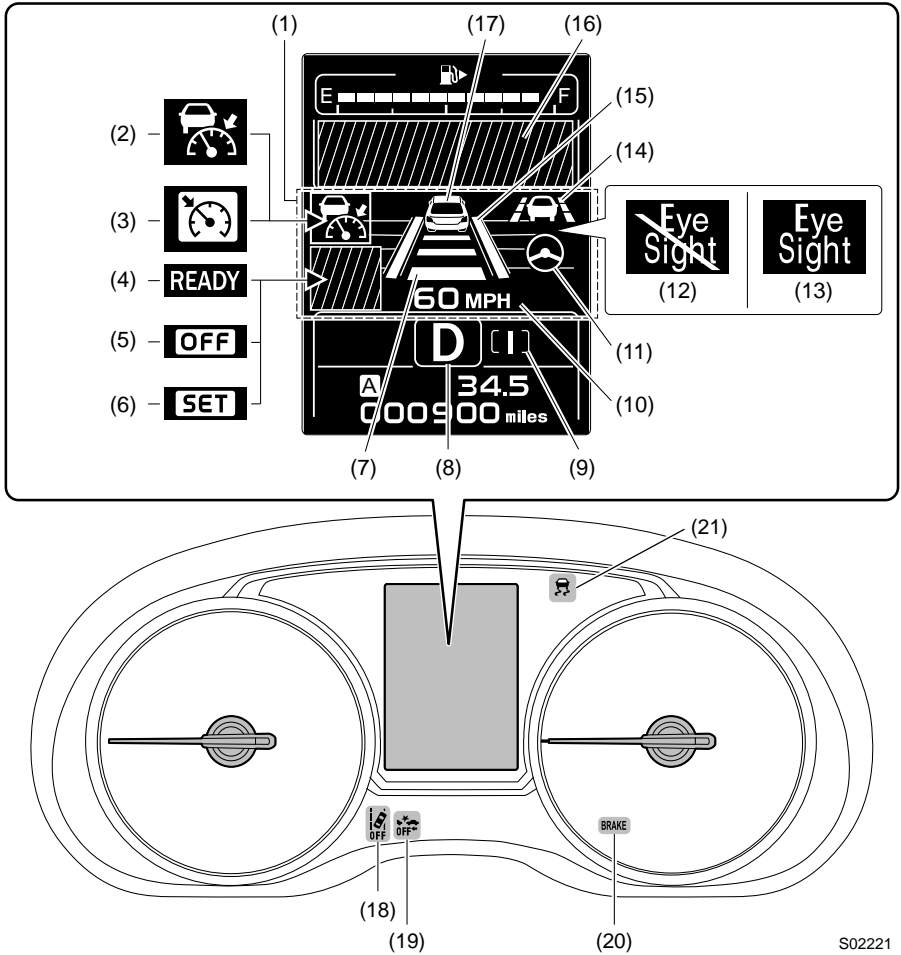
⇒ Reportez-vous à la page 75.



REMARQUE

Le système EyeSight n'est pas opérationnel lorsque le moteur ne tourne pas.

Disposition de l'affichage du tableau de bord



S02221

* Les unités de l'affichage peuvent être modifiées sur les réglages de l'écran. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur.

- | | |
|--|--|
| (1) Zone d'affichage de l'EyeSight | (12) Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc) |
| (2) Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif | (13) Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune) |
| (3) Indicateur de régulateur de vitesse classique | (14) Indicateur d'assistance au maintien dans la voie |
| (4) Indicateur READY | (15) Indicateur de voie |
| (5) Indicateur OFF | (16) Zone de l'écran d'avertissement |
| (6) Indicateur SET | (17) Indicateur de véhicule devant vous |
| (7) Indicateur de réglage de distance de sécurité | (18) Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie |
| (8) Indicateur de levier sélecteur / de la position du rapport | (19) Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision |
| (9) Témoins indicateurs SI-DRIVE | (20) Témoin avertisseur du système des freins |
| (10) Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule | (21) Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule |
| (11) Indicateur du volant | |

■ Indicateur CRUISE

- Cet indicateur s'allume lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est activée.



: Régulateur de vitesse adaptatif (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif)



: Régulateur de vitesse classique (indicateur de régulateur de vitesse classique)

⇒ Reportez-vous aux pages 40 et 75.

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service et que le véhicule détecte un véhicule à l'avant, cet indicateur (blanc) devient vert.

⇒ Reportez-vous à la page 42.

■ Indicateur SET

SET s'allume lorsque le régulateur de vitesse* est en service.

⇒ Reportez-vous aux pages 41 et 79.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Indicateur READY

READY s'allume lorsque le régulateur de vitesse adaptatif peut être mis en service.

⇒ Reportez-vous à la page 40.

■ Indicateur OFF

OFF s'allume lorsque le régulateur de vitesse* a été automatiquement annulé.

⇒ Reportez-vous aux pages 49 et 83.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique


■ Indicateur de véhicule devant vous

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service ou lorsque le véhicule est à l'arrêt, cet indicateur s'allume lorsqu'un véhicule situé devant a été détecté.

⇒ Reportez-vous à la page 42.

- Cet indicateur clignote dans les cas suivants.
 - L'alerte de démarrage du véhicule devant vous est active.
 - Le système de freinage avant collision est actif.
 - L'alerte "Freinez davantage" est active.
 - La gestion de l'accélérateur avant collision est active.

■ Indicateur de réglage de distance de sécurité

Indique le réglage de la distance de sécurité via la touche  (réglage de distance de sécurité).


⇒ Reportez-vous à la page 47.

■ Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule

Affiche la vitesse sélectionnée du véhicule.

⇒ Reportez-vous aux pages 40 et 77.

■ Indicateur d'assistance au maintien dans la voie

- Cet indicateur s'allume lorsque l'assistance au maintien dans la voie est activée en appuyant sur la touche  (assistance au maintien dans la voie).
- Pendant que le système d'assistance au maintien dans la voie est activé, si le véhicule traverse un marquage de voie, l'indicateur passe du blanc au vert.

⇒ Reportez-vous aux pages 54 et 58.

■ Indicateur de levier sélecteur / de la position du rapport



- Cet indicateur s'allume et indique dans quelle position est le levier sélecteur ou le rapport.

■ Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune)

- Cet indicateur s'allume ou clignote en cas de défaillance du système EyeSight.
- Lorsqu'il est allumé ou clignote, aucune des fonctions EyeSight n'est utilisable (y compris le régulateur de vitesse adaptatif, le système de freinage avant collision, etc.).

⇒ Reportez-vous à la page 88.

■ Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc)

- Cet indicateur s'allume lorsque le système EyeSight est momentanément à l'arrêt.
- Il s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, à condition que la touche  (régulateur de vitesse) ou  (assistance au maintien dans la voie) soit réglée sur ON dans un délai d'environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur.
- Lorsque cet indicateur est allumé, aucune des fonctions EyeSight n'est disponible, à l'exception du régulateur de vitesse classique.

⇒ Reportez-vous à la page 89.

■ Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie

- Cet indicateur s'allume lorsque l'alerte de sortie de voie et l'alerte de dérive sur la voie sont désactivées.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON; environ 7 secondes après le démarrage du moteur, l'alerte de sortie de voie s'éteint ou reste allumée en fonction de l'état actuel (ON ou OFF).

⇒ Reportez-vous à la page 70.

■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

- Ce témoin s'allume lorsque le système de freinage avant collision ainsi que la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON et s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur.

⇒ Reportez-vous à la page 33.

■ Indicateur de voie

- Les indicateurs de gauche et de droite s'allument simultanément lorsque l'assistance au maintien dans la voie est en mode de veille ou en cours de fonctionnement.
- Lorsque l'alerte de sortie de voie est activée, les indicateurs de voie de gauche et de droite clignotent tous deux en même temps.

⇒ Reportez-vous à la page 68.

- Lorsque l'alerte de dérive sur la voie est activée, les indicateurs de voie de gauche/de droite clignotent tour à tour.

⇒ Reportez-vous à la page 71.

■ Indicateur du volant

- Cet indicateur clignote lorsque les alertes de sortie de voie ou de dérive sur la voie sont actives.

⇒ Reportez-vous aux pages 68 et 71.

■ Témoin avertisseur du système des freins

- Le système EyeSight ne fonctionne pas lorsque le levier de frein de stationnement est tiré et que le témoin avertisseur du système des freins est allumé.
- Le système EyeSight peut fonctionner même si le témoin avertisseur des freins est allumé lorsque le levier de frein de stationnement n'est pas tiré. Toutefois, le système EyeSight peut ne pas fonctionner correctement en raison d'une anomalie dans le système des freins. Dans ce cas, le niveau de liquide de frein peut être bas.

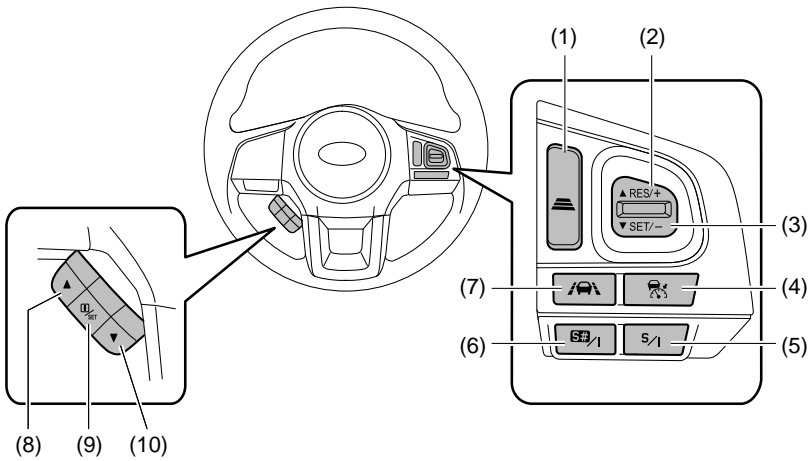
⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.

■ Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule







Cet indicateur s'allume lorsque le contact du moteur est mis sur la position ON, et s'éteint environ 2 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume en cas de dysfonctionnement dans le système de contrôle électrique VDC.

*Reportez-vous au Manuel du conducteur pour de plus amples détails.



Disposition des touches



S02222

- | | |
|--|--|
| (1) Touche  (réglage de distance de sécurité) | (6) Touche S#/1 |
| (2) Touche RES/+ | (7) Touche  (assistance au maintien dans la voie) |
| (3) Touche SET/- | (8) Touche  |
| (4) Touche  (régulateur de vitesse) | (9) Touche  (Info)/SET |
| (5) Touche S/1 | (10) Touche  |

■ Touche (régulateur de vitesse)

- Active/désactive le régulateur de vitesse*.
- Lorsque cette touche est enfoncée, " " ou " " s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight dans l'affichage multi-informations. Cela indique que la commande principale du régulateur de vitesse est activée.

⇒ Reportez-vous aux pages 40 et 77.

- Peut être utilisée pour annuler le régulateur de vitesse.

⇒ Reportez-vous aux pages 48 et 82.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Groupe de touches RES/SET

● SET/-

- Peut être utilisée pour mettre le régulateur de vitesse* en service.
- Peut être utilisée pour réduire la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse* est actuellement en service).

⇒ Reportez-vous aux pages 41 et 45 (pour le régulateur de vitesse adaptatif).

⇒ Reportez-vous aux pages 79 et 81 (pour le régulateur de vitesse classique).

● RES/+

- Après la désactivation du régulateur de vitesse*, cette touche permet de réactiver cette fonction à la vitesse de véhicule précédemment sélectionnée.
- Peut être utilisée pour augmenter la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse* est actuellement en service).

⇒ Reportez-vous aux pages 44 et 51 (pour le régulateur de vitesse adaptatif).


⇒ Reportez-vous à la page 85 (pour le régulateur de vitesse classique).

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Touche (réglage de distance de sécurité)

- Peut être utilisée pour passer la distance de sécurité réglée sur 3 modes différents: (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé).

⇒ Reportez-vous à la page 47.

- Après avoir activé la touche  (régulateur de vitesse), appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes afin de choisir entre le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique .

■ Touche / Touche

Ces touches sont utilisées dans les situations suivantes.

- Lorsque vous basculez entre les écrans de l'affichage multi-informations.
- Lorsque vous modifiez les réglages du volume d'avertissement, etc.

⇒ Reportez-vous à la page 91.

■ Touche (assistance au maintien dans la voie)

- Active/désactive l'assistance au maintien dans la voie.

⇒ Reportez-vous à la page 58.

● Commande SI-DRIVE*

Sélectionne les caractéristiques de suivi liées au SI-DRIVE (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service).

* SI-DRIVE fait référence à SUBARU Intelligent Drive.

▼ Touche S/I

- Bascule entre les modes I (Intelligent) et S (Sports) à chaque pression.
- Pendant que le mode S# (Sports Sharp) est sélectionné, appuyez sur la touche pour passer au mode S (Sports).

▼ Touche S#/I

- Appuyez sur la touche pour passer au mode S# (Sports Sharp).
- Pendant que le mode S# (Sports Sharp) est sélectionné, appuyez sur la touche pour passer au mode I (Intelligent).

● Contrôle coopératif SI-DRIVE*

Les caractéristiques du régulateur de vitesse adaptatif varient selon la sélection de mode SI-DRIVE.

| | |
|------------------------------------|--|
| Mode I (Intelligent) sélectionné | Effectue le suivi avec des changements de vitesse progressifs. |
| Mode S (Sports) sélectionné | Mettant l'accent sur le suivi du véhicule à l'avant, ce mode effectue un suivi comportant des changements de vitesse réactifs. |
| Mode S# (Sports Sharp) sélectionné | Le véhicule situé devant est suivi de la même façon qu'avec le mode S (Sports). La réaction du mode S# (Sports Sharp) intervient lors de l'actionnement de la pédale d'accélérateur par le conducteur. |

■ Touche (Info)/SET

Cette touche est utilisée dans les cas suivants.

- Lorsque vous affichez à nouveau le message apparu dans la zone de l'écran d'avertissement.

⇒ Reportez-vous à la page 93.

- Lorsque vous modifiez les réglages du volume d'avertissement, etc.

⇒ Reportez-vous à la page 91.

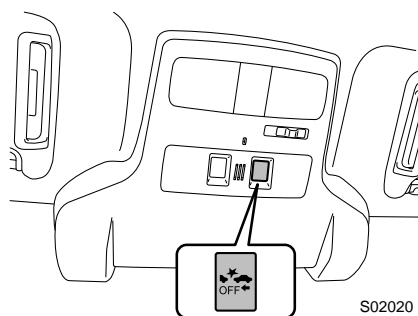
■ Commande (désactivation du système de freinage avant collision)

Pour désactiver le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume sur le tableau de bord.

Pour activer le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision, exercez à nouveau une pression longue sur cette touche. Le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 32.



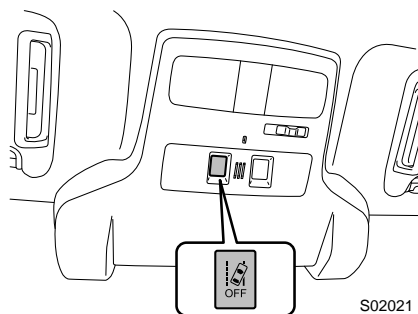
■ Commande (désactivation de l'alerte de sortie de voie)

Pour désactiver les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

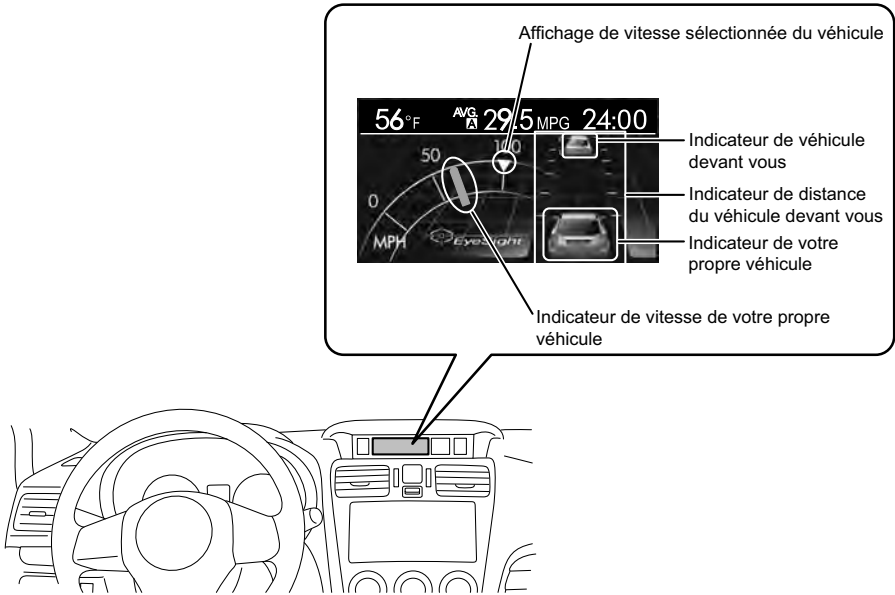
Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allume sur le tableau de bord.

Pour activer les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, exercez à nouveau une pression longue sur cette touche. Le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 70.



■ Affichage multi-informations



S02307

- **Indicateur de vitesse de votre propre véhicule**
Indique la vitesse de votre propre véhicule avec un indicateur rouge.
- **Indicateur de vitesse sélectionnée du véhicule**
Indique la vitesse sélectionnée du véhicule.
- **Indicateur de votre propre véhicule**
Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou que la fonction de commande des freins est active, le témoin des freins sur l'indicateur s'allume en rouge.
- **Indicateur de véhicule devant vous**
Pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, cet indicateur s'affiche lorsqu'un véhicule est détecté à l'avant.
- **Indicateur de distance du véhicule devant vous**
Pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, la distance jusqu'au véhicule situé devant s'affiche lorsque vous suivez ce dernier.

Système de freinage avant collision

En cas de risque de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, le système EyeSight empêche la collision ou réduit sa gravité en avertissant le conducteur. Si le conducteur ne réagit toujours pas pour éviter la collision, le freinage peut intervenir automatiquement juste avant la collision afin d'empêcher l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences. Si le conducteur réagit pour éviter la collision, l'assistance au freinage avant collision se met en marche pour aider le conducteur à empêcher la collision.

Ce système peut se révéler efficace non seulement pour les collisions avec un objet situé devant le véhicule mais aussi avec les collisions latérales avant. Cette fonction peut être activée lorsque le levier sélecteur se trouve sur l'une des positions **[D]**, **[M]** ou **[N]**.



DANGER

- N'utilisez jamais le système de freinage avant collision et l'assistance au freinage avant collision pour arrêter votre véhicule ou éviter une collision dans des conditions ordinaires. Ces fonctions ne peuvent pas empêcher les collisions dans toutes les conditions. Si le conducteur se fie exclusivement au système de freinage avant collision pour assurer le freinage, des collisions peuvent se produire.
- Lorsqu'un avertissement intervient, freinez et/ou prenez toute autre mesure nécessaire en demeurant attentif à l'avant du véhicule et aux alentours.
- Le système de freinage avant collision EyeSight est essentiellement conçu pour empêcher les collisions avec l'arrière d'autres véhicules lorsque cela est possible, et à minimiser les dommages corporels et matériels en cas de collision. En plus des voitures et camions, les deux roues et les piétons peuvent également être considérés comme des obstacles. La détection peut cependant être impossible dans certains cas². Par exemple, lorsqu'un véhicule est vu du côté, les véhicules circulant ou approchant en sens inverse, les petits animaux ou enfants, ou les murs et portes ne seront probablement pas détectés.
- Le système de freinage avant collision intervient lorsqu'il détermine que la collision est inévitable, et est conçu de telle sorte à commander un freinage puissant immédiatement avant la collision. Le résultat de cette action varie selon les situations². En conséquence, cette fonction ne se comporte pas toujours de la même façon.
- Lorsque le système de freinage avant collision intervient, son action continue même si la pédale d'accélérateur est partiellement enfoncée. Toutefois, cette action est annulée si la pédale est enfoncée jusqu'en bout de course.
- Si le conducteur enfonce la pédale de frein ou tourne le volant, le système est susceptible de déterminer qu'il s'agit d'une manœuvre d'évitement, auquel cas la commande de freinage automatique peut ne pas intervenir afin de laisser tout le contrôle du véhicule au conducteur.
- Il peut être impossible d'empêcher la collision lorsque la différence de vitesse avec l'obstacle situé devant est supérieure ou égale au chiffre suivant¹. Même avec une différence de vitesse inférieure ou égale au chiffre suivant¹, cette fonction peut être incapable de stopper le véhicule, ou peut ne pas s'activer dans certains cas tels que la traversée d'un autre véhicule juste devant le vôtre ainsi que dans d'autres situations tributaires de la visibilité, des conditions de la route ou d'autres facteurs². Selon la situation vis-à-vis des conditions² présentées ci-dessous, l'assistance au freinage avant collision est également susceptible de ne pas intervenir.

*1: Pour les véhicules: environ 50 km/h (30 MPH),

Pour les piétons: environ 35 km/h (20 MPH)

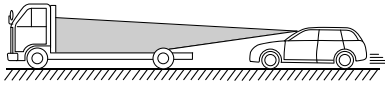
*2: Conditions

- Distance avec l'obstacle situé devant vous, différence de vitesse, éloignement, dérive latérale (marge)
- Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
- État de la route (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
- Lorsque la visibilité à l'avant est mauvaise (pluie, neige, brouillard ou fumée, etc.)
- Lorsque l'objet détecté n'est pas un véhicule, un deux roues ou un piéton
 - Animal (chien, chevreuil, etc.)
 - Glissière de sécurité, poteau téléphonique, arbre, clôture ou mur, etc.
- Dans certains cas, selon l'éclairage alentour, les mouvements relatifs, l'aspect ou l'angle de l'objet, le système peut être incapable de détecter des obstacles tels que les deux roues et les piétons.
- Lorsque le système détermine que l'action du conducteur (basée sur le fonctionnement de la pédale d'accélérateur, le freinage, l'angle du volant, etc.) constitue une manœuvre d'évitement
- État d'entretien du véhicule (systèmes de freinage, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
- Lorsque vous tractez une remorque ou un autre véhicule, etc.
- Lorsque les freins sont froids en raison de la basse température ambiante ou immédiatement après le démarrage du moteur.
- Lorsque les freins sont surchauffés en descente (la puissance de freinage est réduite)
- Lorsque vous conduisez sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins sont mouillés et la puissance de freinage est réduite)
- Conditions de détection des caméras stéréo
 Dans les cas suivants, cette fonction est particulièrement susceptible de ne pas intervenir ou de se révéler incapable de stopper le véhicule.
 - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
 - Lorsque la visibilité est gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque le véhicule situé devant ou ceux roulant en sens inverse provoquent des projections d'eau, de neige, de saleté, de poussière ou d'autres substances sur le pare-brise
 - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, phares éteints
 - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
 - Lorsque vous approchez d'un deux roues ou d'un piéton la nuit
 - Lorsque l'éclairage ambiant est faible en soirée ou au petit matin
 - Lorsqu'un véhicule, un deux roues ou un piéton se trouve hors du faisceau des phares
 - Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (par exemple, soleil au petit matin, soleil couchant ou faisceaux de phares, etc.)
 - Lorsque de la neige, du givre, de la saleté ou de la poussière se trouve sur le pare-brise, ou lorsque le pare-brise est embué
 - Lorsque du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace
 - Lorsqu'une détection est rendue impossible par la présence de gouttes d'eau de pluie ou de lave-glace, ou de balais d'essuie-glace, masquant le champ de vision des caméras.
 - Lorsque le champ de vision des caméras stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)

Suite à la page suivante ⇒

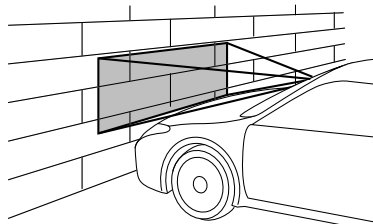
⇒ Suite de la page précédente

- Lorsque la partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement à partir de cette donnée)



S02133

- Lorsque le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux
- Dans le cas de véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
- Dans le cas de véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
- Lorsque le véhicule est de petite taille, etc.
- Lorsqu'un mur, etc. se trouve devant un véhicule à l'arrêt
- Lorsqu'un autre objet se trouve près du véhicule
- Lorsque le côté d'un véhicule, etc., vous fait face.
- Dans le cas d'un véhicule roulant en marche arrière ou roulant en sens inverse, etc.
- Lorsqu'un obstacle est plus petit que la limite inférieure de détection des caméras stéréo
 - En présence d'enfants ou d'animaux de petite taille, etc.
 - En présence de piétons assis ou allongés
- Lorsque l'objet détecté est une clôture ou un mur présentant un motif uniforme (rayures ou briques, etc.)
- Lorsque vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir
- Lorsque le véhicule situé devant effectue une brusque embardée, accélère ou ralentit.
- Lorsqu'un véhicule, un deux roues ou un piéton traverse subitement par le côté ou apparaît soudainement devant vous.
- Lorsque vous changez soudainement de voie, plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
- Lorsqu'un véhicule, un deux roues ou un piéton est proche du pare-chocs de votre véhicule
- Lorsqu'il y a une différence de 5 km/h (4 MPH) ou moins entre votre véhicule et un obstacle (le freinage intervenant en fonction de la forme et la taille de l'objet, lorsque l'obstacle est très proche, ce dernier peut dans certains cas être hors du champ de vision des caméras.)

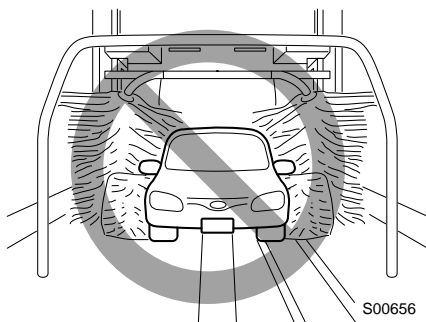


S00653

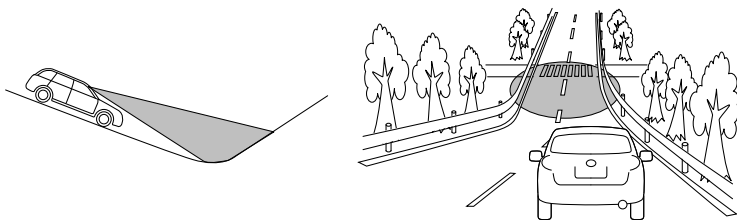
- Lorsque vous conduisez dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
 - Lorsque vous conduisez sur une route cahoteuse ou sans revêtement
 - Lors de changements de luminosité, tel qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel
 - Ne testez pas le système de freinage avant collision tout seul. Il risque de fonctionner de manière incorrecte et de provoquer un accident.
 - Dans les cas présentés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision.
 - La pression des pneus n'est pas conforme. ^{*1}
 - La roue de secours de type provisoire est installée sur l'une des roues. ^{*1}
 - Des pneus usés excessivement ou trop inégalement sont installés. ^{*1}
 - Des pneus de taille différente de celle indiquée sont installés. ^{*1}
 - Les pneus crevés ont été réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
 - Un objet déranger la vision des caméras stéréo est installé sur le véhicule.
 - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les axes optiques sont incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
 - Le fonctionnement du véhicule a été compromis suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.
 - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
 - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
 - Il y a un problème avec les instruments de bord: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc. ^{*2}
- ^{*1}: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur.
- ^{*2}: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur.



- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez le système de freinage avant collision. Dans le cas contraire, le système de freinage avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
 - Lorsque le véhicule est remorqué
 - Lorsque le véhicule est chargé sur un plateau
 - Lors de l'utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire
 - Lorsqu'un mécanicien lève le véhicule, démarre le moteur et fait tourner les roues librement
 - Lorsque vous passez à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches, ou lorsqu'une végétation touffue/élevée effleure le véhicule
 - Lorsque vous utilisez un poste de lavage

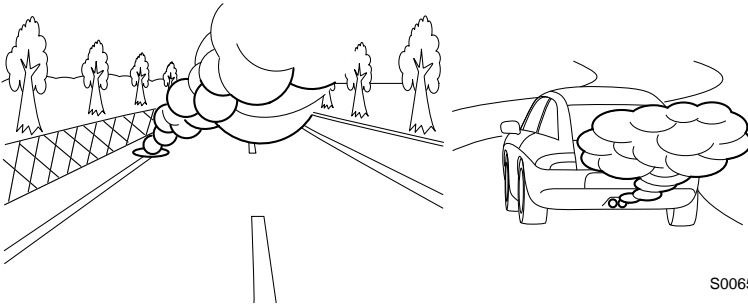


- Dans les situations suivantes, le système de freinage avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
 - Lorsque vous passez un portail automatique (ouverture et fermeture)
 - Lorsque vous roulez près du véhicule situé devant
 - Lorsque vous roulez sur une route présentant de fréquents changements d'angle de pente



- Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque le véhicule situé devant ou ceux roulant en sens inverse provoquent des projections d'eau, de neige, de saleté ou d'autres substances
- Lorsque vous passez au-travers de nuages de vapeur ou de fumée, etc.

- Lorsque les gaz d'échappement émis par le véhicule situé devant sont clairement visibles par temps froid, etc.

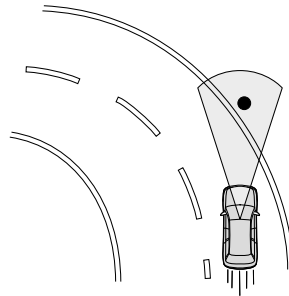


S00652

- Lorsqu'un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection
- Lorsque vous passez à proximité d'un véhicule ou d'un objet
- Lorsque vous vous arrêtez très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant

- Si un chargement ou des accessoires dépassent du bord du pare-chocs avant, la longueur du véhicule augmente et le système risque de ne pas pouvoir empêcher une collision.

- Si le conducteur appuie sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut sembler rigide; ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter le freinage.



S01973



REMARQUE

Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits, causés par la commande de freinage, sont normaux.

■ Détection de piétons

Le système EyeSight peut également détecter les piétons. La détection des personnes repose sur leur taille, leur forme et leurs mouvements. Le système détecte un piéton lorsque le contour de la tête et des épaules est clair.



S00693



DANGER

La fonction de freinage avant collision du système EyeSight considère également les piétons en tant qu'obstacles. Toutefois, dans certains cas, le système peut être incapable de détecter un piéton. Les situations suivantes sont autant de cas dans lesquels le système est particulièrement susceptible de ne pas détecter les piétons.

- Lorsque des piétons marchent en groupe
- Lorsqu'un piéton se tient près d'un mur ou d'un autre obstacle
- Lorsqu'un piéton porte un parapluie
- Lorsqu'un piéton porte des vêtements d'une couleur se fondant dans l'environnement
- Lorsqu'un piéton porte un objet volumineux
- Lorsqu'un piéton est penché, accroupi ou allongé
- Lorsqu'un piéton se tient dans un emplacement sombre
- Lorsqu'un piéton traverse ou apparaît subitement devant vous par le côté ou par devant

Fonctionnement du système de freinage avant collision

Lorsqu'un obstacle est présent sur la voie durant la conduite, le système agit comme suit afin d'avertir le conducteur, d'activer la commande de freinage et d'allumer les feux stop.

Alerte de distance de sécurité:

Lorsque le système établit qu'il y a un risque de collision, un avertisseur sonore émet des bips courts répétés et les indicateurs de l'affichage multi-informations s'allument afin d'alerter le conducteur.

L'alerte de distance de sécurité intervient lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas en service.

Cette alerte cesse dès que le conducteur a ralenti en enfonçant la pédale de frein, et réussit à rétablir une distance de sécurité convenable.

Freinage primaire et alerte:

Lorsque le système établit qu'il y a un haut risque de collision avec un obstacle situé devant, un avertisseur sonore émet des bips courts répétés, les indicateurs de l'affichage multi-informations s'allument afin d'alerter le conducteur, la commande de freinage est activée et la puissance délivrée par le moteur, dans certains cas, est également contrôlée. Si le système détermine que la manœuvre d'évitement (freinage, direction, etc.) entreprise par le conducteur a réduit le risque d'accident, le freinage est désactivé.

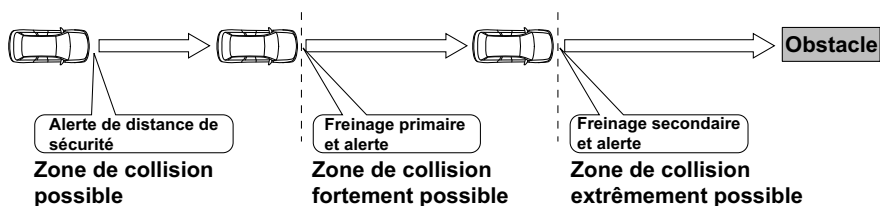
Freinage secondaire et alerte:

Si le système détermine ensuite que le risque d'accident est extrêmement élevé, l'avertisseur sonore passe à une tonalité continue, plus forte, et la puissance de freinage est augmentée. Si, en dépit des manœuvres d'évitement du conducteur, le système considère toujours que la collision est inévitable, le freinage et le contrôle de la puissance délivrée par le moteur continuent.

Même après l'arrêt du véhicule, enfoncez la pédale de frein.

Redémarrage du véhicule:

Après l'arrêt complet du véhicule par le système de freinage automatique, les freins seront légèrement desserrés 2 secondes après l'arrêt du véhicule. Après avoir émis une courte tonalité "bip, bip, ding", le véhicule se met lentement en mouvement. Pour arrêter complètement le véhicule, enfoncez la pédale de frein après l'arrêt du véhicule.



| Système en marche | Force du freinage automatique | Indication sur l'affichage multi-informations | Type d'avertisseur sonore |
|--------------------------------|-------------------------------|---|---------------------------|
| Alerte de distance de sécurité | Aucune commande de freinage | | Bips courts répétés |
| Freinage primaire | Modérée | | Bips courts répétés |
| Freinage secondaire | Forte | | Bip continu |

S01330



REMARQUE

- Après l'arrêt du véhicule via le freinage secondaire, désactivez la commande de freinage en procédant comme suit.
 - Appuyez sur la pédale de frein.
 - Appuyez sur la pédale d'accélérateur (sauf lorsque le levier sélecteur est sur la position **N**).
 - Lorsque le levier sélecteur est sur la position **P**
- Après l'arrêt du véhicule via le freinage secondaire, dans les cas suivants, activez le frein de stationnement et désactivez la commande de freinage.
 - Lorsqu'une portière (autre que le hayon/couvercle de coffre) a été ouverte
 - Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané
 - Lorsqu'il y a un dysfonctionnement dans le système EyeSight

- Ni le freinage primaire, ni le freinage secondaire ne fonctionnent dans les cas suivants.
 - Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 1 km/h (1 MPH) ou moins (Lorsque le levier sélecteur est sur la position **N**) et que la vitesse de votre véhicule est d'environ 4 km/h (2 MPH) ou moins) ou de 160 km/h (100 MPH) ou plus
 - Lorsque le Contrôle de Dynamique du Véhicule est actif
- Si le véhicule détecte les feux stop du véhicule situé devant, votre véhicule commence à ralentir plus tôt que s'il ne les détecte pas.
- Le freinage primaire est appliqué plus longtemps dans certains cas. L'une des raisons à cela est la grande différence de vitesse avec un obstacle situé devant. Dans ces cas, un contrôle de freinage plus fort ou moins fort peut être activé.

Fonctionnement de l'assistance au freinage avant collision

Lorsque le système de freinage avant collision est activé (lorsque le système a établi un risque élevé de collision avec un obstacle situé devant), si le conducteur enfonce la pédale de frein, le système interprète cette action comme un freinage d'urgence et active automatiquement l'assistance au freinage.



ATTENTION

L'assistance au freinage avant collision n'intervient pas si le conducteur enfonce la pédale de frein alors que l'alerte de distance de sécurité est active. (Le ralentissement du véhicule est commandé par la force exercée par le conducteur sur la pédale de frein.)

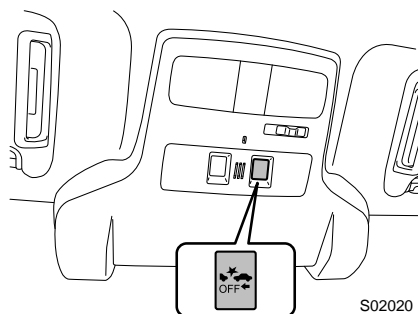


REMARQUE

- La fonction d'assistance au freinage avant collision ne fonctionne pas lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 10 km/h (7 MPH) ou moins ou de 160 km/h (100 MPH) ou plus.
- Pour de plus amples informations relatives à la fonction d'assistance au freinage, reportez-vous au Manuel du conducteur.

Désactivation du système de freinage avant collision

Une pression d'environ 2 secondes (ou plus) sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision désactive ce système (y compris l'assistance au freinage avant collision). Lorsqu'un bip court retentit, cette commande est désactivée et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume sur le tableau de bord. Pour réactiver cette commande, appuyez à nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette commande est activée, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'éteint.



REMARQUE

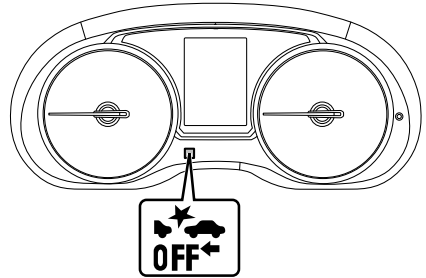
- La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la fonction de gestion de l'accélérateur avant collision.
- Même lorsque le système de freinage avant collision est désactivé, si le contacteur d'allumage est éteint puis le moteur redémarré, le système de freinage avant collision se réactivera. Par défaut, ce système est placé sur "ON" à chaque démarrage du moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, et reste allumé pendant environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume lorsque le système de freinage avant collision est désactivé.

Le témoin s'allume également dans les cas suivants.

- Lorsque le système EyeSight est défaillant
⇒ Reportez-vous à la page 88.
- Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané
⇒ Reportez-vous à la page 89.



S02143



REMARQUE

Lorsque le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision est allumé, le système de freinage avant collision (y compris la fonction d'assistance au freinage avant collision) ne fonctionne pas.

Régulateur de vitesse adaptatif

Le régulateur de vitesse adaptatif est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort de conduite sur les autoroutes, voie rapides et autoroutes internationales. Le véhicule situé devant sur la même voie de circulation est détecté par les caméras stéréo afin d'être surveillé (jusqu'à occurrence d'une vitesse maximale sélectionnée) et une distance de sécurité correspondant à la vitesse du véhicule situé devant est maintenue automatiquement. Lorsque le véhicule situé devant est arrêté, le système arrête votre véhicule en sollicitant le circuit de freinage. Le système peut contrôler le véhicule à une vitesse allant approximativement de 0 à 145 km/h (90 MPH). Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.



DANGER

- Ce système ne constitue pas une fonction de conduite automatique prenant en charge les différentes conditions de circulation.
- Ne vous fiez pas excessivement au régulateur de vitesse adaptatif. Ce système n'est pas conçu pour pallier à un manque d'attention du conducteur quant à la situation générale, ni pour compenser une mauvaise visibilité. Il n'est pas conçu pour empêcher les collisions avec l'arrière d'un autre véhicule.

Efforcez-vous de toujours conduire prudemment sur la route. Conservez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez attentif aux alentours et aux conditions de conduite et, le cas échéant, freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.

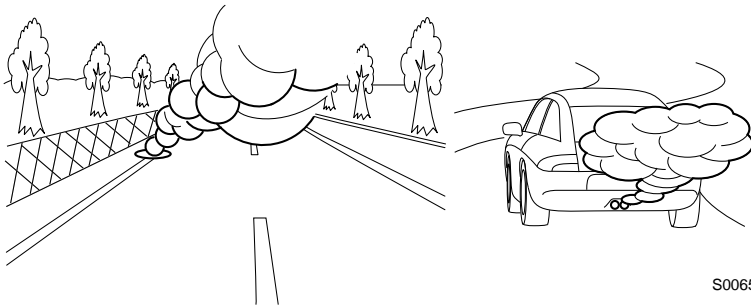
- Réglez la vitesse sélectionnée du véhicule dans une plage correspondant à l'état de la route et à votre environnement.
 - Chaque jour, avant d'activer le système, procédez à un contrôle afin de vérifier qu'il n'y a pas de dysfonctionnement au niveau des pneus et des freins.
- ⇒ Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien" fourni séparément.
- Dans les cas présentés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les cas suivants.

- La pression des pneus n'est pas conforme.*1
- La roue de secours de type provisoire est installée sur l'une des roues.*1
- Des pneus usés excessivement ou trop inégalement sont installés.*1
- Des pneus de taille différente de celle indiquée sont installés.*1
- Les pneus crevés ont été réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
- La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
- Un objet dérangeant la vision des caméras stéréo est installé sur le véhicule.
- Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
- Les axes optiques sont incorrectement alignés. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
- Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
- Le fonctionnement du véhicule a été compromis suite à un accident ou un dysfonctionnement.
- Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.
- Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
- Le nombre maximum de passagers est dépassé.
- Il y a un problème avec les instruments de bord: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*2

*1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur.

*2: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur.


- Le régulateur de vitesse adaptatif est conçu pour être utilisé sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes d'accès limité. Il n'est pas conçu pour être utilisé en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les cas suivants. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
 - Routes sinueuses ou marquées par des virages prononcés
 - Routes verglacées, couvertes de neige ou d'autres surfaces glissantes
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
 - Conditions de circulation imposant de fréquentes accélérations et décélérations, rendant le maintien de la distance de sécurité difficile
Le comportement du système risque de ne pas convenir aux conditions de circulation.
 - Descentes prononcées
La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue
Les freins risquent de surchauffer.
 - Routes et ponts autoroutiers comportant des déclivités prononcées
Le système risque de perdre la trace du véhicule situé devant ou de détecter la chaussée à la place, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.
 - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une aire de repos, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre structure installée
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible.
 - Lors de changements de luminosité, tel qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel
 - Lorsque la visibilité est gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque le véhicule situé devant ou ceux roulant en sens inverse provoquent des projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière
Le système peut perdre la trace du véhicule situé devant, ou de l'eau ou d'autres substances peuvent provoquer une fausse détection, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.

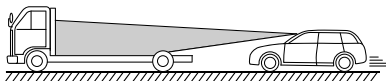


- Lorsque de la neige, du givre, de la saleté ou de la poussière se trouve sur le pare-brise, ou lorsque le pare-brise est embué

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Lorsque des gouttes d'eau de pluie ou du lave-glace, ou de la saleté n'ont pas été bien essuyées du pare-brise
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.
- Lorsque le champ de vision des caméras stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
- Les caméras stéréo risquent d'avoir des difficultés à garantir la détection des objets ou conditions suivants. Freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
 - Véhicules circulant à des vitesses très différentes (véhicules roulant lentement, étant à l'arrêt ou circulant en sens inverse, etc.)
 - Véhicules traversant votre voie de circulation
 - Deux roues, piétons et animaux, etc.
 - Lorsque l'éclairage est faible en soirée ou au petit matin
 - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, phares éteints
 - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
 - Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (soleil ou faisceaux des feux de route, etc.)
 - Véhicules situés devant à arrière bas, de petite taille ou de forme irrégulière (le système risque de détecter une autre partie du véhicule et de déterminer son comportement en fonction de cette donnée)
 - Camion-plateau ou remorque sans charge oscillant sous la pression du vent
 - Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
 - Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
 - Véhicules très bas
 - Objets proches du pare-chocs de votre véhicule
- Lorsque vous ne souhaitez pas utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, assurez-vous de désactiver la touche  (régulateur de vitesse). Si cette touche reste activée, le régulateur de vitesse risque d'être activé par erreur, entraînant un risque d'accident.
- Avant d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, pensez à totalement vérifier la sécurité des passagers et à observer la zone autour du véhicule. Ne commandez jamais le régulateur de vitesse depuis l'extérieur du véhicule.

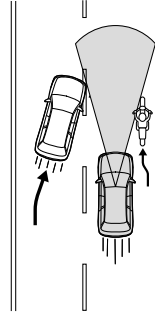


S02133

Détection du véhicule situé devant par les caméras stéréo EyeSight

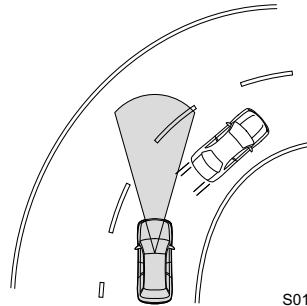
- Dans les conditions de circulation ou de votre véhicule ci-dessous, la détection du véhicule situé devant risque d'être impossible. Les véhicules des voies de circulation adjacentes ou les objets présents sur le bord de la route sont susceptibles d'être indûment détectés. Dans de telles conditions, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif. Si le régulateur de vitesse est en service, freinez et prenez toutes les autres mesures nécessaires.

- Lorsque la détection commence depuis une faible distance, par exemple lorsque le véhicule situé devant a traversé votre voie de circulation



S01975

- Lorsque vous conduisez sur des routes sinueuses, en début ou fin de virage et sur des routes à virages successifs (Dans ces conditions, le système a du mal à détecter les véhicules qui sortent de la zone de détection.)



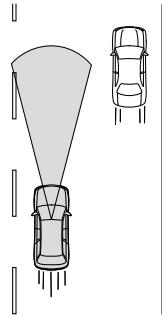
S01976

- Lorsque vous conduisez sur des rampes d'accès et de sortie des voies rapides, autoroutes et autres routes d'accès limité (le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight n'est pas conçu pour ce genre d'infrastructure routière.)
- Lorsque vous conduisez en centre-ville ou en banlieue (le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight n'est pas conçu pour ce genre d'infrastructure routière. Le régulateur de vitesse adaptatif ne doit être utilisé que sur les autoroutes d'accès limité.)

Suite à la page suivante ⇒

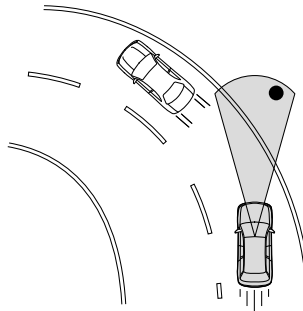
⇒ Suite de la page précédente

- Lorsque le véhicule situé devant est axialement décalé par rapport au vôtre



S01977

- Lorsqu'un obstacle se trouve sur le bord de la route
- Lorsqu'il y a une grande différence de vitesse relative par rapport au véhicule situé devant
- Lorsqu'un véhicule traverse votre voie de circulation, devant vous
- Lorsque la distance entre les véhicules est très courte
- Lorsque votre véhicule dérive à l'intérieur de la voie



S01978

- Lorsque vous conduisez sur une route cahoteuse ou sans revêtement
- Lorsque vous conduisez sur une route aux voies extrêmement étroites tel que lors de restrictions de trafic ou dans des zones de construction
- Lorsque la conduite classique est compromise suite à un accident ou un dysfonctionnement
- Lorsqu'un forte charge se trouve sur le plateau, sur la banquette arrière ou dans le coffre de votre véhicule
- Les capacités du régulateur de vitesse adaptatif ne sont pas sans limites. Même lorsque le véhicule situé devant est détecté, le système risque de ne pas ralentir à temps lorsque la différence de vitesse entre les véhicules est grande ou lorsque le véhicule situé devant ralentit brusquement. Freinez et ralentissez si nécessaire.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient fréquemment.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l'alerte "Freinez davantage" risque de ne pas intervenir dans les cas suivants.
 - Lorsque la différence de vitesse relative avec le véhicule situé devant est faible (les deux véhicules roulent presque à la même vitesse)
 - Lorsque le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre (la distance de sécurité augmente graduellement)
 - Lorsqu'un autre véhicule traverse la voie de circulation très près du vôtre
 - Lorsque le véhicule situé devant ralentit brusquement
 - Lorsque de nombreuses déclivités se succèdent





- Après son activation, le régulateur de vitesse adaptatif assure un contrôle continu en fonction du comportement du véhicule situé devant. La fonction d'arrêt total s'active lorsque votre véhicule s'arrête à la suite du véhicule situé devant. Toutefois, le système risque de ne pas arrêter votre véhicule si les caméras stéréo EyeSight ont perdu la trace du véhicule situé devant. Freinez de manière à maintenir la distance de sécurité, si nécessaire. Soyez conscient que le système EyeSight a du mal à détecter les objets ou véhicules se déplaçant à une vitesse relative par rapport à celle de votre véhicule. Par conséquent, pensez à solliciter la pédale de frein si le système EyeSight perd, par exemple, la détection au moment où vous approchez d'une file de véhicules à l'arrêt.
- Depuis un arrêt total, il est impossible pour le véhicule de redémarrer automatiquement sans intervention du conducteur.
- Dans les cas suivants, le freinage risque d'être insuffisant. Freinez et ralentissez si nécessaire.
 - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
 - État de la route (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
 - État d'entretien du véhicule (systèmes de freinage, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
 - Lorsque les freins sont froids. (Par exemple, immédiatement après le démarrage du moteur ou par temps froid.)
 - Pendant une courte période, entre le démarrage et le moment auquel le moteur atteint sa température de fonctionnement
 - Lorsque les freins sont surchauffés en descente (la puissance de freinage peut diminuer)
 - Lorsque vous conduisez sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins peuvent devenir mouillés et la puissance de freinage diminue)
 - Lorsque vous tractez une remorque ou un autre véhicule, etc.

Utilisation du régulateur de vitesse adaptatif

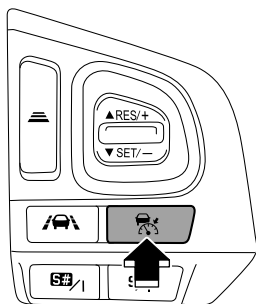
Le régulateur de vitesse adaptatif est disponible lorsque le moteur est allumé.

■ Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

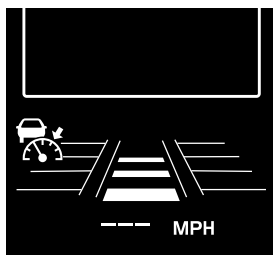
(1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À ce moment, "" (régulateur de vitesse adaptatif), l'indicateur de votre véhicule ainsi que le "réglage de distance de sécurité" apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight dans l'affichage multi-informations.

L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention "-- MPH".



S02083




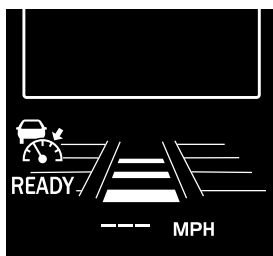
S01333

Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

Pour activer le mode d'attente:

Le régulateur de vitesse adaptatif peut être réglé lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies et que **READY** est affiché sur la zone d'affichage EyeSight.

- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
 - La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
 - Le levier sélecteur est sur la position  et la palette de changement de vitesses n'est pas actionnée.
 - La pédale de frein n'est pas enfoncée.
 - Le système EyeSight n'est pas en arrêt momentané.
- ⇒ Reportez-vous à la page 89.
- La route n'est pas très en pente.
 - Le volant n'a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.
 - La vitesse du véhicule est comprise entre 0 km/h (0 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.
 - Le frein de stationnement est desserré.



S01334

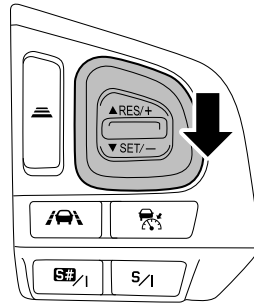
(2) Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

Appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET.

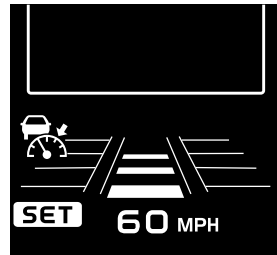
Le régulateur de vitesse adaptatif étant à présent en service, le régulateur de vitesse démarre.

Si aucun véhicule n'est détecté devant, le véhicule roule à la vitesse cible sélectionnée constante.

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est réglé, la vitesse sélectionnée et **SET** s'affichent sur la zone de l'affichage EyeSight.








S02084




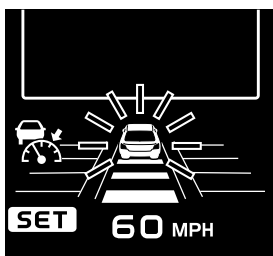
S02089

**REMARQUE**

- La vitesse cible du véhicule peut être réglée entre 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).
- Si le véhicule roule à environ 40 km/h (25 MPH) ou moins lorsque la vitesse est sélectionnée, cette valeur est paramétrée sur 40 km/h (25 MPH).
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Si l'indicateur  (régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas, même lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, le régulateur de vitesse adaptatif ne fonctionnera pas.
- Si l'indicateur  (régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas, même lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, le système peut être défaillant. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le véhicule.

Lorsque le système détecte un véhicule situé devant, un avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur de véhicule devant vous s'allume.  (blanc) devient vert.

Le système surveille le véhicule de tête situé devant et maintient la distance de sécurité sélectionnée. À ce moment, la vitesse maximum est la vitesse sélectionnée du véhicule. Si le système ne détecte plus de véhicule situé devant, un avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur de véhicule devant vous s'éteint.  (vert) devient blanc.



S02090



REMARQUE

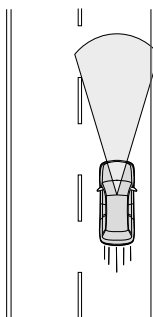
La personnalisation des réglages permet de neutraliser le son (son de détection de véhicule situé devant) accompagnant la détection et la fin de détection du véhicule situé devant lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service.

⇒ Reportez-vous à la page 91.

Fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif

- Lorsqu'aucun véhicule n'est détecté devant le vôtre

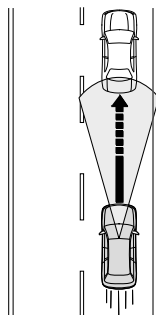
Le véhicule roule à la vitesse cible sélectionnée de manière constante, soit entre 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.



S01979

- Lorsqu'un véhicule est détecté devant le vôtre

Le système surveille le véhicule de tête situé devant et maintient la distance de sécurité paramétrée (trois choix possible), ceci jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule, comprise entre 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.

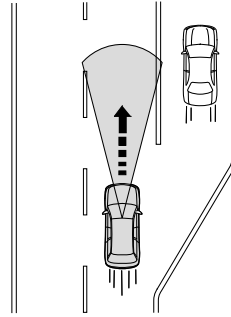


S01980

- Si votre véhicule ne détecte plus le véhicule situé devant

Le véhicule accélère progressivement pour revenir à la vitesse cible sélectionnée, et roulera à cette vitesse constante.

Si un véhicule est détecté devant le vôtre pendant l'accélération à la vitesse cible sélectionnée, la surveillance de véhicule reprend.



S01981

**ATTENTION**

Si le conducteur appuie sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut sembler rigide; toutefois, ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter le freinage. Une fois relâchée, la pédale de frein revient au repos.

**REMARQUE**

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif commande un freinage, les feux stop s'allument.
- En descente, le régulateur de vitesse adaptatif est susceptible de commander automatiquement le freinage afin de maintenir la vitesse cible sélectionnée du véhicule, ceci même s'il n'y a aucun véhicule de tête.
- Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits sont normaux; ils sont causés par la commande de freinage.
- Pour une rapide accélération momentanée, appuyez sur la pédale d'accélérateur. Après l'accélération, le véhicule revient progressivement à la vitesse cible sélectionnée, affichée sur le tableau de bord.
- Il existe des cas dans lesquels le véhicule situé devant est sorti de la route en effectuant un virage alors que votre véhicule reste contrôlé par le freinage automatique activé en raison du ralentissement du véhicule vous précédant. Dans ces cas, le frein sera automatiquement relâché progressivement. Appuyez sur la pédale d'accélérateur si nécessaire.
- La fonction de suivi du véhicule de tête dispose des caractéristiques suivantes:
 - Si le fonctionnement des feux stop du véhicule de tête est détecté, le ralentissement s'effectue plus rapidement que dans le cas inverse.
 - Si le véhicule se déplace vers la voie rapide à une vitesse supérieure à 60 km/h (37 MPH), le système commence l'accélération jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule plus rapidement car celle-ci est liée au clignotant.

■ Augmentation de la vitesse cible sélectionnée du véhicule

● Modification via le groupe RES/SET

Actionnez le groupe RES/SET des façons suivantes lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé.

- Enfoncez brièvement le côté "RES/+".

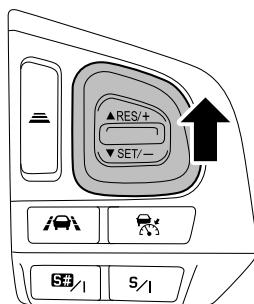
Chaque pression sur la touche augmente la vitesse cible sélectionnée du véhicule par incréments de 5 km/h (5 MPH).

- Appuyez continuellement sur le côté "RES/+".

Une pression maintenue sur la touche augmente la vitesse cible sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h (1 MPH).

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse

cible sélectionnée du véhicule change sur l'affichage multi-informations et sur l'affichage multifonctions.



S02086

● Modification via la pédale d'accélérateur

Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule. Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur la touche SET/- du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse cible sélectionnée du véhicule est définie lorsque vous appuyez sur la touche. La nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule apparaît sur la zone d'affichage EyeSight.

ATTENTION

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif, la vitesse actuelle du véhicule est régulée en fonction du véhicule de tête. Ainsi, si vous appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET et que vous réglez sur une vitesse supérieure à celle du véhicule de tête, il n'y aura pas d'accélération et la priorité ira au maintien de la distance de sécurité. Toutefois, comme la vitesse cible sélectionnée du véhicule a été modifiée, l'accélération jusqu'à cette nouvelle valeur intervient dès que le véhicule de tête n'est plus détecté (par exemple, lorsque vous passez sur une voie rapide sans véhicule situé devant). Modifiez la vitesse cible sélectionnée du véhicule tout en consultant rapidement la valeur présentée dans l'affichage de la vitesse sélectionnée sur l'affichage EyeSight.
- Lorsque vous maintenez la pédale d'accélérateur enfoncée pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, ce dernier ne commande plus de freinage automatique ni d'alertes. Cependant, en cas de risque important de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, l'alerte et le freinage peuvent être commandés par le système de freinage avant collision.

■ Diminution de la vitesse cible sélectionnée du véhicule

● Modification via le groupe RES/SET

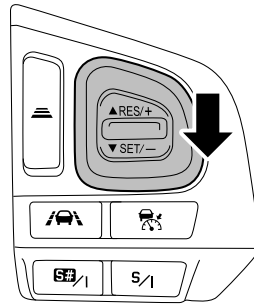
Actionnez le groupe RES/SET des façons suivantes lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé.

- Enfoncez brièvement le côté "SET/-".

Chaque pression sur la touche diminue la vitesse cible sélectionnée du véhicule par décrets de 5 km/h (5 MPH).

- Appuyez continuellement sur le côté "SET/-".

Une pression maintenue sur la touche diminue la vitesse cible sélectionnée du véhicule par décrets de 1 km/h (1 MPH). Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse cible sélectionnée du véhicule change sur l'affichage multi-informations et sur l'affichage multifonctions.



S02084

● Modification via la pédale de frein

- (1) Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. (Le régulateur de vitesse adaptatif sera annulé et **SET** sera éteint.)
- (2) Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse du véhicule, et apparaîtra dans la zone d'affichage EyeSight.

■ Accélération momentanée

Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour accélérer momentanément.

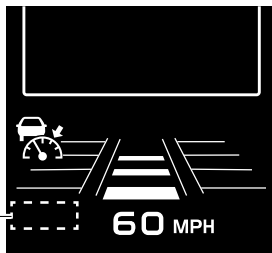
Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée.

■ Ralentissement momentané

Appuyez sur la pédale de frein pour ralentir momentanément. Le régulateur de vitesse adaptatif est annulé lorsque vous appuyez sur la pédale de frein. **[SET]** sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

Relâchez la pédale de frein et appuyez sur le côté "RES/+" du groupe RES/SET pour réinitialiser la vitesse cible sélectionnée du véhicule.

[SET] sera éteint.



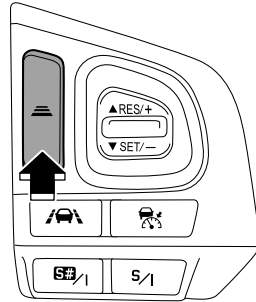
S02091

ATTENTION

D'ordinaire, lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en marche, les accélérations et ralentissements sont commandés automatiquement, en fonction de la vitesse du véhicule de tête (s'il y en a un). Toutefois, lorsque votre véhicule se rapproche d'un véhicule de tête, par exemple en accélérant pour changer de voie de circulation ou toute autre raison, et que ce dernier ralentit brusquement, ou si un autre véhicule traverse votre voie, accélérez ou freinez au moyen des pédales d'accélérateur ou de frein de manière à répondre à la situation.

■ Modification de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant

Le réglage de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant peut être configuré sur 3 niveaux différents.



S02085



REMARQUE

- La distance de sécurité évolue en fonction de la vitesse du véhicule: plus la vitesse est élevée, plus la distance est grande.

<Guide indicatif des distances de sécurité>

| Indicateur de distance de sécurité | Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 40 km/h (25 MPH) | Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 100 km/h (60 MPH) |
|------------------------------------|--|---|
| | Environ 30 m (100 ft) | Environ 60 m (200 ft) |
| | Environ 22 m (75 ft) | Environ 45 m (150 ft) |
| | Environ 15 m (50 ft) | Environ 30 m (100 ft) |

- Si vous désactivez la touche (régulateur de vitesse), puis l'activez à nouveau, la distance de sécurité réglée avant la désactivation de la touche sera maintenue.

■ Annulation du régulateur de vitesse adaptatif

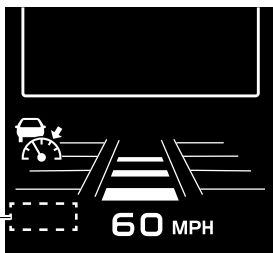
● Annulation commandée par le conducteur

Les deux méthodes ci-dessous permettent d'annuler le régulateur de vitesse adaptatif.

- Appuyez sur la pédale de frein.

SET sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

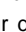

SET sera éteint.

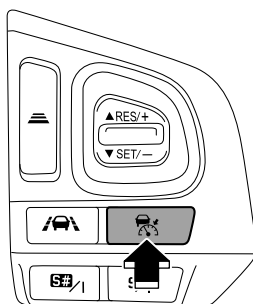


S02091

- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

SET sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

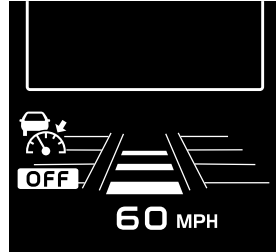
Lorsque vous appuyez à nouveau sur la touche  (régulateur de vitesse),  s'éteint et le régulateur de vitesse adaptatif se désactive.



S02083





● Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, un avertisseur sonore émet un seul bip long et le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. (OFF s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight.)



S02092

● Conditions nécessaires à l'annulation automatique

- La déclivité est très prononcée.
 - Le système ABS, le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activée.
 - La vitesse du véhicule a dépassé 160 km/h (100 MPH) environ avec le régulateur de vitesse en service.
 - Le braquage du volant est significatif.
 - Le levier sélecteur de la boîte de vitesses est mis sur une position autre que .
 - Le régulateur de vitesse peut être réactivé après le retour du levier sélecteur de transmission sur la position .
 - Un commutateur de changement de vitesses est actionné lors de la conduite lorsque le levier sélecteur de la boîte de vitesses est sur la position .
 - Le régulateur de vitesse peut être réactivé après le retour de l'indicateur de changement de vitesses sur .
 - Une portière (autre que le hayon/couvercle de coffre) est ouverte.
 - La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
 - Le système EyeSight est en arrêt momentané.
- ⇒ Reportez-vous à la page 89.
- Le système EyeSight est défectueux.
- ⇒ Reportez-vous à la page 88.
- Le freinage secondaire avant collision s'est activé.
 - Le frein de stationnement est serré.



DANGER

N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif sur des routes glissantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.



ATTENTION

Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position **[N]**, le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. Ne mettez pas le levier sur la position **[N]** sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.



REMARQUE

- Si le système EyeSight est en arrêt momentané, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument, et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight apparaît sur l'affichage multi-informations.

⇒ Reportez-vous à la page 89.

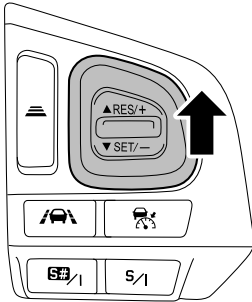
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage multi-informations et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument également. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, arrêtez le moteur et redémarrez-le. Si les témoins restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse adaptatif est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

⇒ Reportez-vous à la page 88.

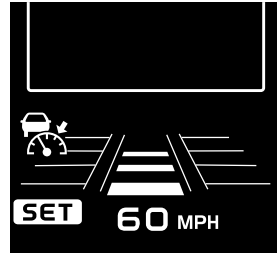
- Après une désactivation automatique du régulateur de vitesse adaptatif, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoqué la désactivation a été corrigée. Si la fonction de régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight est peut-être défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; contactez cependant un concessionnaire SUBARU afin de faire vérifier le système.

■ Retour à une vitesse de véhicule précédemment sélectionnée

La vitesse de véhicule précédemment sélectionnée a été enregistrée en mémoire.* Pour rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche RES/+ du groupe RES/SET. (**SET** apparaît à nouveau sur la zone d'affichage EyeSight afin de signaler que le système est revenu à l'état de réglage sélectionné.)



S02086




S02089



REMARQUE

*La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants:

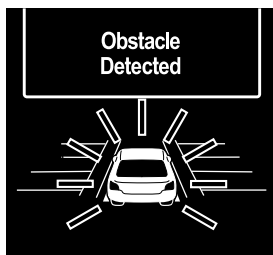
- Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- Le mode de régulateur de vitesse a été basculé du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.

Autres fonctions

■ Alerte “Freinez davantage”

L'alerte “Freinez davantage” intervient pendant que le régulateur de vitesse adaptatif surveille un véhicule de tête. Cette fonction avertit le conducteur lorsqu'elle établit que le ralentissement apporté actuellement par le contrôle de freinage automatique est insuffisant.

- Lorsque la fonction “Freinez davantage” intervient, la mention “Obstacle detected” (obstacle détecté) apparaît dans la zone d'écran d'avertissement de l'affichage multi-informations, l'indicateur de véhicule devant vous clignote, et un avertisseur sonore émet plusieurs bips courts.
- Lorsque cette fonction intervient, enfoncez la pédale de frein de manière à ralentir suffisamment et maintenir une bonne distance de sécurité.



S01346



DANGER

- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient fréquemment.
- L'alerte “Freinez davantage” n'intervient pas dans les situations suivantes.
 - La pédale d'accélérateur est enfoncée.
 - La pédale de frein est enfoncée.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l'alerte “Freinez davantage” risque de ne pas intervenir dans les situations suivantes.
 - La différence de vitesse avec le véhicule situé devant est faible. (Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.)
 - Le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre. (La distance de sécurité augmente progressivement.)
 - Un autre véhicule traverse votre voie de circulation très près du vôtre.
 - Le véhicule situé devant ralentit brusquement.
 - Lorsque de nombreuses déclivités se succèdent
- L'alerte “Freinez davantage” risque de ne pas intervenir à temps dans le cas d'un véhicule arrêté en bout de file d'attente à un péage, un feu tricolore, une intersection ou dans un embouteillage, de même qu'avec un véhicule beaucoup plus lent que le vôtre. Pour détecter un obstacle potentiel et réagir, le système EyeSight a besoin d'une différence de vitesse.



ATTENTION

La fonction de freinage automatique est libérée progressivement environ 2 secondes après l'arrêt et le démarrage lent du véhicule en marche avant. Assurez-vous d'appuyer sur la pédale de frein et d'arrêter complètement le véhicule.

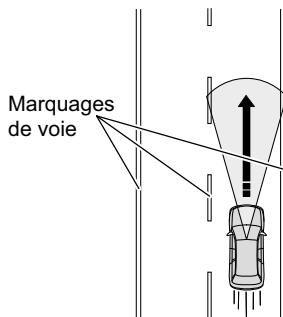


REMARQUE

Les véhicules situés devant sur la même voie de circulation sont détectés par les caméras stéréo jusqu'à une distance d'environ 110 m (360 ft) vers l'avant. Toutefois, la distance de détection peut être réduite en fonction des conditions de circulation, des conditions de conduite, et de celles du véhicule situé devant.

Assistance au maintien dans la voie

Les caméras stéréo détectent les marquages de voie (y compris les plots de marquage de Botts) de voie et le système assiste la manœuvre de la direction en fonctionnant conjointement avec la direction assistée électrique pour vous aider à maintenir votre véhicule dans sa voie lors de la conduite sur les autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales.



S02069



DANGER

L'assistance au maintien dans la voie n'est pas un système de conduite automatique.

Ne surestimez pas les capacités de l'assistance au maintien dans la voie. Ce système n'est pas conçu pour assister une conduite inattentive ou pour permettre une conduite sans tenir le volant. Assurez-vous de tenir le volant de direction en conduisant. Pour conduire en toute sécurité, vérifiez la distance vous séparant du véhicule situé devant ou de celui roulant en parallèle de votre véhicule, les conditions environnantes et le milieu environnant pendant la conduite.

Si vous estimez que le niveau de contrôle et que le timing du système sont différents de votre propre style de conduite, le système peut ne pas garantir une conduite en toute sécurité. N'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie.

L'assistance au maintien dans la voie ne fonctionne pas toujours dans toutes les situations. Si vous comptez uniquement sur l'assistance au maintien dans la voie pour rester dans une voie, cela peut provoquer un accident tel qu'une collision avec un obstacle à côté de votre voie, ou avec un véhicule roulant dans une voie adjacente.

- Vérifiez lors d'une inspection quotidienne la présence de problèmes au niveau des pneus et des freins avant d'utiliser le système.

* Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien".

- Dans les cas suivants, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie.

- La pression d'air n'est pas conforme aux spécifications.*¹
- Des pneus usés excessivement ou trop inégalement sont installés.*¹
- Des pneus de taille différente de celle indiquée sont installés.*¹
- L'équilibre des roues est anormal (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée.)^{*1}
- L'alignement des roues n'est pas réglé à la valeur spécifiée.*¹
- Les pneus crevés ont été réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
- La suspension a été modifiée (y compris les pièces SUBARU d'origine).
- Un objet dérangent la vision des caméras stéréo est installé sur le véhicule.

- Des chaînes antidérapantes sont installées.
- Lorsque vous sentez une vibration anormale dans le volant ou que celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
- Le volant a été remplacé par des pièces n'étant pas SUBARU d'origine.
- Les phares sont sales ou recouverts de neige, de glace ou de saleté. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
- Les phares sont incorrectement alignés. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
- Les phares, phares antibrouillard et autres feux ont été modifiés.
- Le fonctionnement du véhicule a été compromis suite à un accident ou un dysfonctionnement.
- Le témoin avertisseur du système des freins est allumé (en rouge).
- Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
- Le nombre maximum de passagers est dépassé.
- Votre véhicule remorque un autre véhicule, etc.
- Il y a un problème avec les instruments de bord. Par exemple, un témoin indicateur ou avertisseur des instruments de bord ne s'allume ou ne s'éteint pas correctement, un bip ne retentit pas, ou les indications sur l'affichage à cristaux liquides sont différentes de la normale.*2

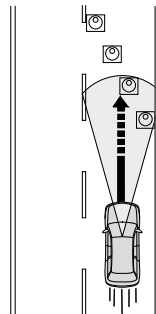
*1: Les roues et pneus remplissent des fonctions d'importance cruciale. Assurez-vous d'utiliser les roues et pneus convenant à votre véhicule.

Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur.

*2: Pour de plus amples détails relatifs aux fonctions et aux opérations des instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur.

- L'assistance au maintien dans la voie est conçue pour être utilisée sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes d'accès limité. Abstenez-vous d'utiliser l'assistance au maintien dans la voie dans les cas suivants. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

- Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
- Routes à virages serrés
- Routes avec restrictions de voies ou voies provisoires en raison de travaux de construction, etc.
- Routes sur lesquelles il reste des marquages de voie anciens.
- Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.
- Routes comportant des restes de fissures ou de construction.





S02059

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

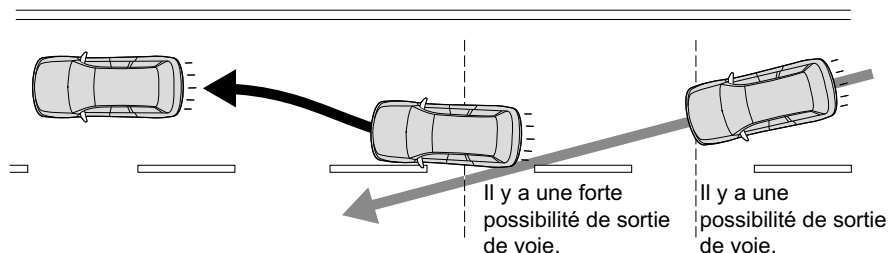
- Routes verglacées, couvertes de neige ou d'autres surfaces glissantes
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
- Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une aire de repos, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre structure installée.
- Lors de changements de luminosité, tel qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel.
- Lorsque la visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou lorsque le véhicule situé devant ou ceux roulant en sens inverse provoquent des projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière.
- Lorsque de la neige, du givre, de la saleté ou de la poussière se trouve sur le pare-brise, ou lorsque le pare-brise est embué.
- Lorsque des gouttes d'eau de pluie ou du lave-glace, ou de la saleté n'ont pas été bien essuyées du pare-brise.
La détection de la voie risque d'être impossible, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.
- Lorsque le champ de vision des caméras stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
- Dans les conditions suivantes, les caméras stéréo risquent d'avoir des difficultés à garantir la détection des objets, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
 - Lorsque vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, phares éteints.
 - Lorsque l'éclairage est faible en soirée ou au petit matin.
 - Par mauvais temps (par exemple, pluie ou neige)
 - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
 - Lorsqu'un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
 - La forme d'un virage routier change soudainement.
 - Des ombres de rambardes ou des objets similaires chevauchent les marquages de voie.
 - Lorsque votre véhicule est exposé à une forte lumière venant de l'avant (rétro-éclairage du soleil, phares, etc.).
 - La voie est étroite.
 - Les caméras stéréo peuvent avoir des difficultés à détecter la voie en raison de la performance des caméras.
 - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
 - Les marquages de voie sont peints en jaunes.
 - Les marquages de voie sont difficiles à détecter car leur couleur est similaire à celle de la route.
 - Les marquages de voie sont peints en double.
 - Les marquages de voie sont fins.
 - Les lignes indiquées pour la zone touchent des murs ou poteaux.
 - La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou de S, etc.).
 - Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.
 - La luminosité change, comme lorsque vous conduisez sur une voie suspendue.



- Les performances de l'assistance au maintien dans la voie peuvent ne pas être optimales dans les conditions suivantes. En outre, l'assistance au maintien dans la voie peut ne pas fonctionner ou son fonctionnement peut être annulé.
 - Immédiatement après un changement radical du poids de votre véhicule
 - Immédiatement après le remplacement d'un pneu ou le réglage de la pression des pneus
 - Immédiatement après le réglage, la réparation ou le remplacement de caméras ou des composants associés
 - Immédiatement après la réparation ou le remplacement de la suspension ou du système de direction
 - Un pneu hiver ou un pneu autre qu'un pneu SUBARU d'origine est utilisé.
 - Le véhicule subit un vent de travers.
 - Le niveau de pente change brusquement (montante ou descendante).
 - L'angle de sens de traversée de la route est large, ou change brusquement.
 - Surface de la route inégale, sinueuse ou présence de jonction sur la route
 - L'accélération/la décélération est grande.
 - Immédiatement après le démarrage du moteur lorsque la température extérieure est basse.
 - La température extérieure est élevée.
- Lorsque vous n'utilisez pas l'assistance au maintien dans la voie, assurez-vous de désactiver la touche  (assistance au maintien dans la voie). Si vous l'activez, la fonction peut se mettre en marche de manière inattendue, et ainsi provoquer un accident.
- Si vous activez la touche  (assistance au maintien dans la voie), la puissance d'actionnement de la direction assistée électrique peut changer.

Fonction de prévention de sortie de voie


Le système détecte les marquages de voie, afin d'aider à empêcher toute sortie de voie. Si vous conduisez sur des autoroutes, voies rapides ou autoroutes internationales à des vitesses supérieures à environ 65 km/h (40 MPH), et que le véhicule est sur le point de sortir de la voie, le système assiste le fonctionnement de la direction en tournant le volant dans le sens qui vous aidera à éviter de sortir de la voie.

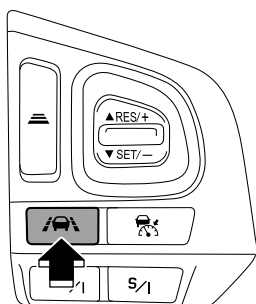


S02043

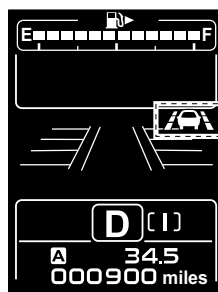
■ Comment utiliser la fonction de prévention de sortie de voie

Appuyez sur la touche  (assistance au maintien dans la voie).

L'assistance au maintien dans la voie est activée et "" (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) (blanc) s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage multi-informations.





S02087




Indicateur d'assistance au maintien dans la voie (blanc)

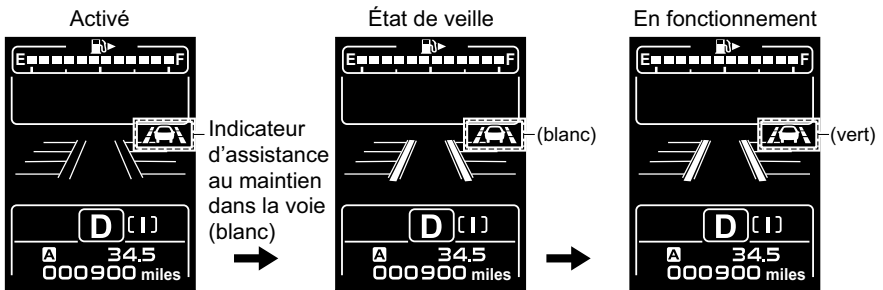
S02223

Appuyez une nouvelle fois sur la touche  (assistance au maintien dans la voie) pour la désactiver. “” (indicateur d’assistance au maintien dans la voie) s’éteint alors sur la zone d’affichage EyeSight.

La fonction de prévention de sortie de voie passe en état de veille, et l’indicateur de voie s’allume lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies.

- La vitesse du véhicule est comprise entre 65 km/h (40 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.
- Le système détecte les marquages de voie.
- Le conducteur tient le volant.
- Lorsque vous conduisez sur une route dont la voie a une largeur comprise entre 3 m (10 ft) et 4,5 m (15 ft).
- Lorsque vous conduisez sur une route droite ou sur une courbe légère.
- Lorsque vous conduisez près du centre de la voie.


Lorsque le véhicule est sur le point de sortir de la voie, la fonction de prévention de sortie de voie se met en marche et “” (indicateur d’assistance au maintien dans la voie) s’allume en vert pendant son fonctionnement.



S02308




REMARQUE


- Si vous ne faites que poser légèrement vos mains sur le volant pendant un certain temps ou si vous ne le manœuvrez pas, la fonction s’annulera automatiquement. (“” (indicateur d’assistance au maintien dans la voie) s’allume de nouveau en blanc.)
- La fonction de prévention de sortie de voie fonctionne lorsque le système détermine que le véhicule va sortir de la voie si vous continuez à conduire de la même manière. Par conséquent, il se met en marche plus tôt que l’alerte de sortie de voie (⇒ Reportez-vous à la page 68) (cela peut dépendre du milieu environnant et de l’état de la route).
- L’indicateur de voie peut ne s’allumer que du côté gauche ou droit en mode de veille et en cours de fonctionnement.

■ Annulation de la fonction de prévention de sortie de voie


● Annulation par action du conducteur (Si aucun bip ne retentit)

L'opération suivante annule la fonction de prévention de sortie de voie.

Si la fonction est annulée, " " (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) et l'indicateur de voie s'éteignent sur la zone d'affichage EyeSight.

- Appuyez sur la touche  (assistance au maintien dans la voie).


L'une des opérations suivantes annule temporairement la fonction de prévention de sortie de voie.

Pendant l'annulation temporaire de la fonction, " " (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) s'allume en blanc sur la zone d'affichage EyeSight et l'indicateur de voie s'éteint.


- Pression sur la pédale de frein
- Actionnement du levier de clignotants
- Lorsque le système détermine que le conducteur manœuvre le volant pour effectuer un changement de voie.
- Lorsque le conducteur appuie fortement sur la pédale d'accélérateur.
- Activation de la commande des feux de détresse


● Annulation automatique par le système (Un signal sonore retentit.)

Dans les conditions suivantes, un bip retentit et la fonction de prévention de sortie de voie est temporairement annulée.

Pendant l'annulation temporaire de la fonction, " " (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) s'allume en blanc sur la zone d'affichage EyeSight et l'indicateur de voie s'éteint.

- Lorsque le système ne parvient pas à détecter la voie.
- L'essuie-glace de pare-brise fonctionne à une vitesse élevée.
- La vitesse du véhicule est inférieure à environ 60 km/h (37 MPH) ou supérieure à environ 150 km/h (93 MPH).
- L'ABS, le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou le système de contrôle de traction fonctionne.
- La portière du conducteur, du passager avant ou le hayon est ouvert(e).
- La ceinture de sécurité du siège du conducteur est détachée.
- Le frein de stationnement électronique est serré (Le témoin indicateur de frein de stationnement électrique s'allume ou clignote).
- Le levier sélecteur est mis sur une position autre que **D** ou **M**.

- Le système n'a pas pu détecter de manœuvre du volant par le conducteur pendant un certain temps.
 - Lorsque le système n'a détecté aucune manœuvre du volant, l'écran d'interruption apparaît sur l'affichage multi-informations. L'écran d'interruption reste affiché jusqu'à ce que le système détecte une manœuvre du volant. Si le système ne peut toujours pas détecter de manœuvre du volant, la fonction de prévention de sortie de voie est automatiquement annulée.
- Lorsque vous entrez dans un virage serré.
- Lorsque vous conduisez dans un virage serré.
- Lorsque le système détermine qu'il est difficile de maintenir l'assistance de la direction en raison de l'état de la route.
- Lorsque le système détermine qu'il est difficile d'actionner l'assistance de la direction en raison d'un autre système.
- Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané. (" (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight: Blanc) s'allume.)


⇒ Reportez-vous à la page 88.
- Lorsque le système EyeSight est défaillant. (" (Indicateur d'avertissement EyeSight: Jaune) s'allume.)

⇒ Reportez-vous à la page 89.



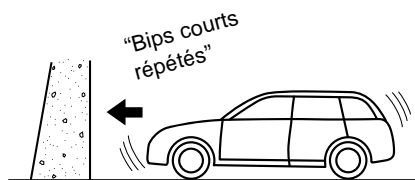
S02224

**REMARQUE**

Si la fonction est automatiquement annulée durant l'état de veille () (indicateur d'assistance au maintien dans la voie) s'allume en blanc, aucun bip ne retentit.

Gestion de l'accélérateur avant collision

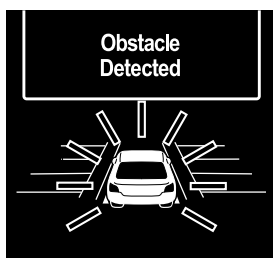
Lorsqu'un obstacle est détecté devant le véhicule, et que celui-ci est à l'arrêt ou roule très lentement, si le système détermine que la pédale d'accélérateur a été sollicitée excessivement (dû à une erreur de conduite), il réduit notablement la puissance délivrée par le moteur pour faire ralentir le véhicule à une vitesse inférieure à la normale, afin d'accorder au conducteur davantage de temps pour freiner ou manœuvrer.



S01125

Pendant l'activité du système, un avertisseur sonore émet plusieurs bips courts et la mention "Obstacle detected" (obstacle détecté) apparaît sur la zone d'écran d'avertissement de l'affichage multi-informations. L'indicateur de véhicule devant vous clignote également.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier sélecteur de la boîte de vitesses se trouve sur la position **D** ou **M**.



S01346



DANGER

Ne vous fiez pas excessivement à la gestion de l'accélérateur avant collision. La gestion de l'accélérateur avant collision n'est pas conçue pour de nombreux cas de prévention d'accident. Avant de démarrer le véhicule et de rouler, pensez toujours à vérifier la position du levier sélecteur ainsi que les positions respectives des pédales, et observez la zone environnante. Si vous ne comptez que sur la gestion de l'accélérateur avant collision, un accident risque de se produire.

- La gestion de l'accélérateur avant collision n'est pas conçue pour tenir le véhicule à l'arrêt.
- La gestion de l'accélérateur avant collision ne diminue pas l'accélération dans toutes les situations. Elle n'est pas non-plus conçue pour empêcher les collisions.
- La gestion de l'accélérateur avant collision intervient lorsqu'un obstacle est détecté à l'avant. Cette fonction ne diminue cependant pas l'accélération si aucun obstacle n'est détecté (à l'approche d'une falaise, etc.)
- Ne sollicitez pas trop la pédale d'accélérateur lorsqu'il y a des obstacles à proximité. Il est dangereux de se fier exclusivement à la gestion de l'accélérateur avant collision pour commander l'accélération: un accident pourrait en résulter.

- Si votre véhicule est prisonnier sur un passage à niveau et que vous tentez de sortir en enfonçant la barrière, les caméras stéréo peuvent considérer la barrière comme un obstacle et provoquer l'activation du système de gestion de l'accélérateur avant collision. Dans une telle situation, restez calme, continuez d'enfoncer la pédale d'accélérateur ou désactivez le système de gestion de l'accélérateur avant collision.

⇒ Reportez-vous à la page 67.

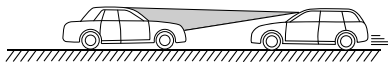
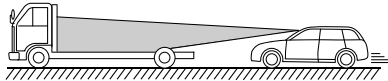
- La gestion de l'accélérateur avant collision est susceptible de ne pas s'activer en fonction des conditions suivantes:

- Éloignement de l'obstacle, différence de vitesse et déplacement latéral (décalage)

- État de détection des caméras stéréo

La fonction risque particulièrement de ne pas s'activer dans les cas suivants:

- Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
- Lorsque la visibilité est gênée par la présence de sable ou de fumée en suspension dans l'air
- Lorsque l'éclairage est faible en soirée, au petit matin, ou durant la nuit
- En zone sombre (parking intérieur, etc.)
- Lorsqu'un obstacle se trouve hors du champ éclairé par les phares
- Lorsque vous êtes ébloui par une forte lumière venant de l'avant (par exemple soleil au petit matin ou en soirée, faisceaux de phares, etc.)
- Lorsque de la neige, du givre, de la saleté ou de la poussière se trouve sur le pare-brise, ou lorsque le pare-brise est embué
- Lorsque le pare-brise est mal essuyé pendant ou après utilisation du lave-glace
- Lorsque les obstacles ne peuvent pas être correctement reconnus en raison de la présence de gouttelettes d'eau sur le pare-brise, ou de l'obstruction du champ de vision des caméras stéréo par les balais d'essuie-glace
- Lorsque le champ de vision des caméras stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
- En présence d'obstacles bas (mur bas, barrière de protection, véhicule bas, etc.)
- Lorsqu'un obstacle est plus petit que la limite inférieure de détection des caméras stéréo
 - En présence d'enfants ou d'animaux de petite taille.
 - En présence de piétons assis ou allongés
- Lorsque la partie arrière la plus proche de votre véhicule est trop petite ou trop proche (comme une remorque ou un véhicule en approche), le système risque de ne pas reconnaître la partie de ce véhicule qui est la plus proche de votre.

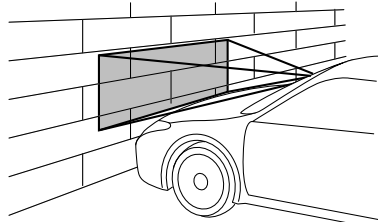


S02134

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

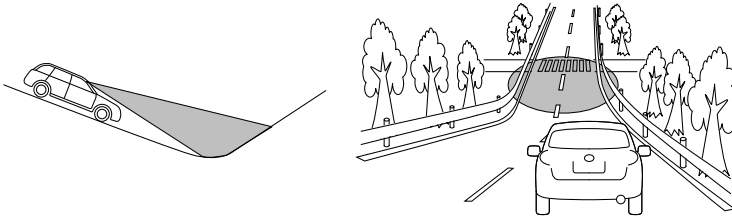
- Lorsque vous vous trouvez face à une clôture ou un mur, etc., présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif
- Lorsque vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir
- Lorsqu'un obstacle (voiture, deux roues, piéton, enfant ou animal, etc.) traverse la voie par le côté ou la quitte brusquement
- Lors du démarrage, si vous changez de voie de circulation, plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
- Dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
 - Lorsque le système interprète une sollicitation de la direction par le conducteur comme une manœuvre d'évitement
- Pour votre sécurité, veuillez ne pas tester la gestion de l'accélérateur avant collision seule. Elle risque de fonctionner de manière incorrecte et de provoquer un accident.



S00653

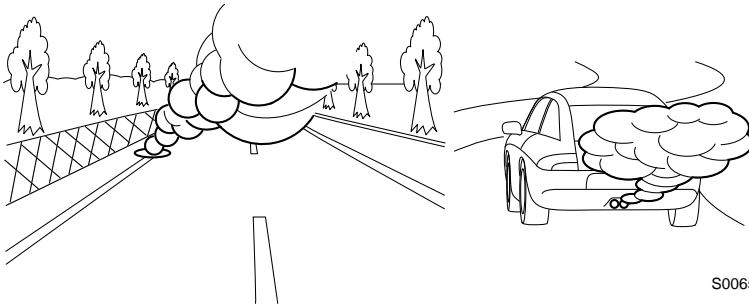


- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez la gestion de l'accélérateur avant collision. Dans le cas contraire, la gestion de l'accélérateur avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
 - Lorsque le véhicule est remorqué
 - Lorsque le véhicule est chargé sur un plateau
 - Lors de l'utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire
 - Lorsque le véhicule est levé, le moteur démarré et les roues mises librement en rotation
 - Lorsque vous passez à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches, ou lorsqu'une végétation touffue/élevée effleure le véhicule
- Dans les cas suivants, la gestion de l'accélérateur avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
 - Lorsque votre véhicule est proche du véhicule situé devant
 - Lorsque vous passez un portail automatique
 - Lorsque votre véhicule se trouve sur une route présentant de fréquents changements d'angle de pente



S01264

- Lorsque vous passez au-travers de nuages de vapeur ou de fumée

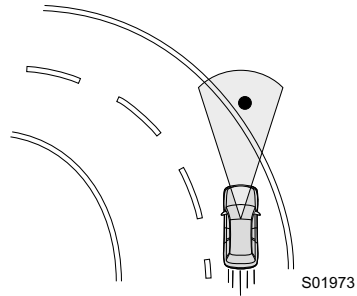


S00652

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Lorsqu'un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection
- Lorsque vous passez à proximité d'un véhicule ou d'un objet
- Lorsque vous vous arrêtez très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant



REMARQUE

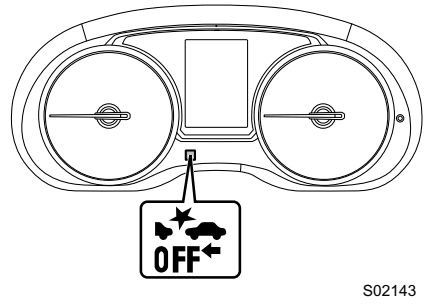
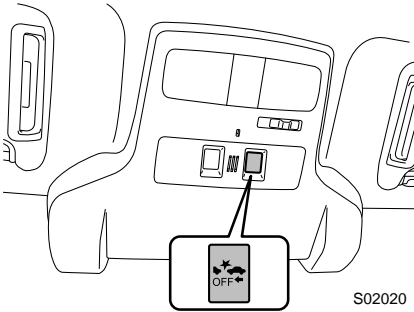
- Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée pendant environ trois secondes, la gestion de l'accélérateur avant collision est progressivement libérée.
 - La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la gestion de l'accélérateur avant collision.
- ⇒ Reportez-vous à la page 32.

Désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision

Une pression de plus de 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision désactive le système de gestion de l'accélérateur avant collision. Lorsqu'un bip court retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume sur le tableau de bord.

Pour réactiver ce système, appuyez à nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 33.



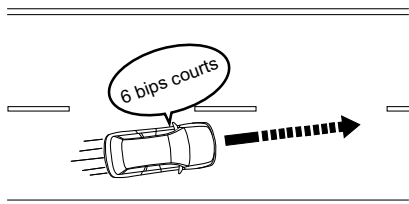
REMARQUE

- La désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision est accompagnée par celle du système de freinage avant collision.
- Même lorsque la gestion de l'accélérateur avant collision est désactivée, si le contacteur d'allumage est placé sur arrêt et le moteur redémarré, la gestion de l'accélérateur avant collision est activée. Par défaut, la gestion de l'accélérateur avant collision est sur "ON" à chaque redémarrage du moteur.

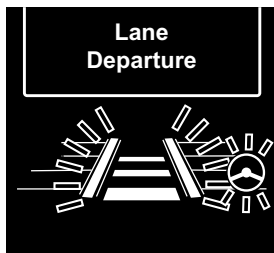
Alerte de sortie de voie

Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 MPH) ou plus, cette fonction avertit le conducteur si le système établit que le véhicule est sur le point de quitter la voie de circulation.

Lorsque l'alerte de sortie de voie intervient, un avertisseur sonore émet 6 bips courts, et l'indicateur du volant ainsi que l'indicateur de voie de gauche/droite sur l'affichage multi-informations clignotent tous en même temps.



S01267



S01347

* L'illustration représente un véhicule quittant la voie de gauche.



DANGER

L'alerte de sortie de voie n'est pas opérationnelle dans toutes les situations. Elle ne ramène pas non plus le véhicule sur sa voie de circulation d'origine. Si le conducteur se fie exclusivement à l'alerte de sortie de voie pour tenir le véhicule sur sa voie, il risque de la quitter et de provoquer un accident. L'alerte de sortie de voie intervient lorsqu'elle détecte les marquages de voie au sol. Cette fonction n'est cependant pas capable de détecter le bord de la route (talus, caniveau, etc.) pour avertir le conducteur.

**ATTENTION**

Dans les situations suivantes, l'alerte de sortie de voie n'intervient pas ou risque de ne pas intervenir:

- La vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 MPH) ou moins.
- Lors d'un braquage important du volant sur la gauche ou la droite
- Lorsque le véhicule roule autour d'un virage dont le rayon est de 300 m (0,18 miles) ou moins.
- Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou immédiatement après
- Lorsque la pédale d'accélérateur est presque en bout de course pendant ou immédiatement après une accélération
- Lorsque la distance de sécurité avec le véhicule situé devant est courte
- Pendant l'utilisation des clignotants et durant environ 4 secondes après le retour du levier de clignotants en position de repos
- Environ 4 secondes après l'extinction du feu de détresse
- Après intervention de l'alerte de sortie de voie, lorsque le véhicule ne s'est pas recentré dans sa voie
- La voie est étroite.
- Lorsque la caméra a des difficultés à détecter les marquages de voie
 - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
 - Les marquages de voie sont jaunes.
 - Les marquages de voie sont difficiles à détecter car ils sont d'une couleur similaire à celle de la route.
 - Les marquages de voie sont fins.

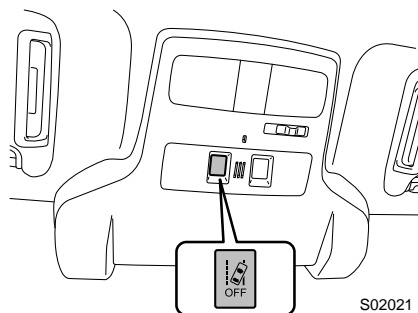
**REMARQUE**

- Dans les cas suivants, la détection de voie de circulation peut être erronée, déclenchant une alerte de sortie de voie intempestive.
 - Empreintes de pneus sur route mouillée ou enneigée
 - Limites entre neige et asphalte, traces de réparation de la chaussée, etc.
 - Ombres projetées par les glissières de sécurité
 - Les marquages de voie sont peints en double
 - Certains marquages de voie sont des résidus de travaux routiers ou de la route précédente.
 - Lorsque le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie est allumé, l'alerte de sortie de voie est inactive.
- ⇒ Reportez-vous à la page 70.

Désactivation de l'alerte de sortie de voie

Pour désactiver l'alerte de sortie de voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsqu'un bip court retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allume sur le tableau de bord.

Pour réactiver cette fonction, appuyez de nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lorsque cette fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.



REMARQUE

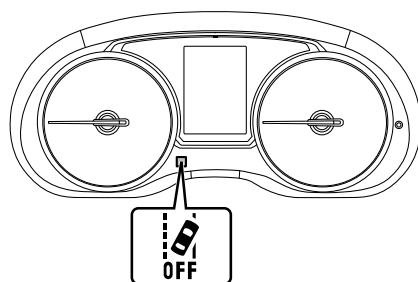
- L'alerte de dérive sur la voie est désactivée en même temps que l'alerte de sortie de voie.
- Le moteur est coupé. Les conditions précédant l'extinction du moteur sont préservées et restaurées après le redémarrage du moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie

Cet indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON. Environ 7 secondes après le démarrage du moteur, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint ou reste allumé, selon l'état actuel de la fonction d'alerte de sortie de voie (ON ou OFF). Il s'allume lorsque l'alerte de sortie de voie est désactivée.

Le témoin s'allume également dans les cas suivants.

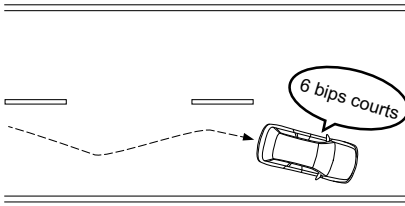
- Lorsque le système EyeSight est défaillant
⇒ Reportez-vous à la page 88.
- Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané
⇒ Reportez-vous à la page 89.



Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte le louvoisement ou la dérive sur la voie et avertit le conducteur. Lorsque l'alerte de dérive sur la voie intervient, un signal sonore émet 6 bips courts, le témoin indicateur du volant clignote et les témoins indicateurs de voie de gauche et droite clignotent alternativement sur l'affichage multi-informations.

Cette fonction n'est opérationnelle que lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 60 km/h (38 MPH) ou plus.



S00650



S01349

**DANGER**

L'alerte de dérive sur la voie n'est pas opérationnelle dans toutes les situations. Elle ne corrige pas non plus le louvoisement automatiquement. Il est dangereux de se fier exclusivement à l'alerte de dérive sur la voie pour prévenir le louvoisement: un accident pourrait en résulter.

**ATTENTION**

Dans les cas suivants, l'alerte de dérive sur la voie est susceptible de ne pas fonctionner.

- Lorsque vous conduisez sur une route sinueuse
- Lorsque la vitesse du véhicule change de manière significative
- Juste après un changement de voie
- Lorsque les caméras stéréo EyeSight ont des difficultés à détecter les marquages de voie
 - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
 - Les marquages de voie sont difficiles à détecter car ils sont d'une couleur similaire à celle de la route.
 - Les marquages de voie sont fins.



REMARQUE

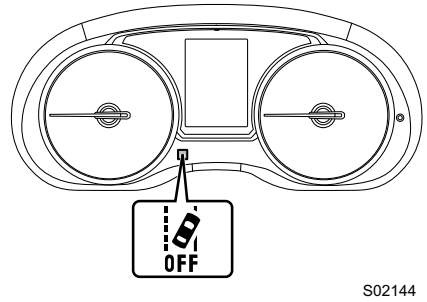
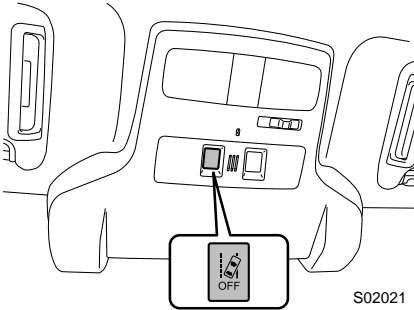
- La détection du louvoisement repose sur plusieurs minutes de données de conduite. Le louvoisement ne peut donc pas être détecté dès le début. De plus, l'alerte risque de continuer un certain temps après la fin du louvoisement.
 - Le système d'alerte de dérive sur la voie n'est qu'une fonction servant à avertir le conducteur. Lorsque le conducteur est fatigué, qu'il n'est pas concentré sur la route ou qu'il ne fait pas suffisamment attention à la conduite, il doit faire en sorte de prendre des pauses aussi souvent que nécessaire.
 - Lorsque le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie est allumé, l'alerte de dérive sur la voie n'est pas opérationnelle.
- ⇒ Reportez-vous à la page 70.

Désactivation de l'alerte de dérive sur la voie

Pour désactiver l'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsqu'un bip court retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allume sur le tableau de bord.

Pour réactiver cette fonction, appuyez de nouveau pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lorsque cette fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 70.



REMARQUE

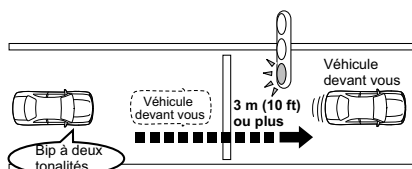
- L'alerte de sortie de voie est désactivée en même temps que l'alerte de dérive sur la voie.
- Le moteur est coupé. Les conditions précédant l'extinction du moteur sont préservées et restaurées après le redémarrage du moteur.

Alerte de démarrage du véhicule devant vous

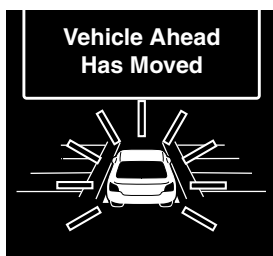
Cette fonction avertit le conducteur via un avertisseur sonore et l'indicateur de véhicule devant vous sur l'affichage multi-informations lorsque son véhicule reste à l'arrêt alors que le véhicule situé devant a démarré. Lorsque le véhicule situé devant reste à l'arrêt (avec une distance de sécurité de 10 m (32 ft) environ, et que le véhicule du conducteur reste à l'arrêt pendant quelques secondes ou plus longtemps), le système continue de détecter le véhicule situé devant et cette alarme intervient si ce dernier démarre et parcourt environ 3 m (10 ft) ou plus alors que le vôtre est toujours immobile.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier sélecteur se trouve sur la position **D**, **M** ou **N**.

Lorsque l'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient, un avertisseur sonore émet un bip à deux tonalités et l'indicateur de véhicule devant vous se déplace.



S01266



S01350



REMARQUE

- Le réglage de l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé ou désactivé.
⇒ Reportez-vous à la page 91.
- Dans les cas suivants, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous est susceptible d'intervenir même lorsque le véhicule situé devant est toujours à l'arrêt, ou de ne pas intervenir alors que ce dernier a commencé à avancer:
 - Un deux roues ou un objet similaire est passé entre votre véhicule et le véhicule arrêté devant vous.
 - Les conditions météorologiques ou l'état de la route empêche la détection du véhicule situé devant.
 - Les caméras stéréo EyeSight ont perdu la trace du véhicule situé devant.

Régulateur de vitesse classique

À propos du régulateur de vitesse classique

Le régulateur de vitesse classique est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales. Il permet de rouler à une vitesse constante dont la valeur est définie par le conducteur. Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.






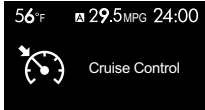
DANGER

- Contrairement au comportement avec le régulateur de vitesse adaptatif, le système n'assure pas de surveillance pour maintenir une distance de sécurité lorsque le régulateur de vitesse classique est en service. Soyez vigilant et, le cas échéant, freinez afin de maintenir une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse classique dans les cas suivants. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Routes à circulation dense ou avec des virages serrés
Votre vitesse risque de ne pas convenir aux conditions qui prévalent, induisant ainsi un risque d'accident.
 - Chaussées glissantes, couvertes de neige ou surfaces glissantes
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
 - Descentes prononcées
La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue
Les freins risquent de surchauffer.



ATTENTION



Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse classique, assurez-vous de vérifier l'écran d'affichage afin de confirmer le mode de régulateur de vitesse sélectionné: régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique.

| | Affichage multi-informations | Affichage multifonctions |
|---------------------------------|---|---|
| Régulateur de vitesse adaptatif |  |  |
| Régulateur de vitesse classique |  |  |

S02225



REMARQUE

- À l'activation initiale de la touche  (régulateur de vitesse), le système est lancé en mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Pour changer le mode du régulateur de vitesse, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la touche  (réglage de distance de sécurité). (Cette commande n'est valide que lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est en service alors qu'aucun des modes de régulateur de vitesse adaptatif et de régulateur de vitesse classique n'est actif.)
- Le régulateur de vitesse classique peut être utilisé même lorsque le système EyeSight est temporairement désactivé.



Utilisation du régulateur de vitesse classique


Le régulateur de vitesse classique est disponible lorsque les conditions suivantes sont réunies.

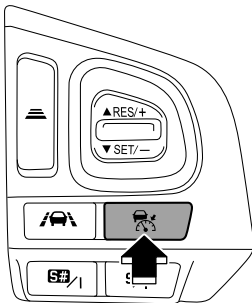
- Le levier sélecteur est sur la position **D** et la palette de changement de vitesses n'est pas actionnée.
- La pédale de frein est au repos.
- La vitesse du véhicule est comprise entre 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH) environ.
- Le frein de stationnement est desserré.

■ Mise en service du régulateur de vitesse classique

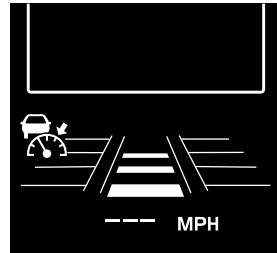
(1) Mise du régulateur de vitesse classique en mode d'attente.

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À ce moment, le témoin  (régulateur de vitesse adaptatif) ainsi que le "réglage de distance de sécurité" apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage multi-informations. L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention "-- MPH".

Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, le système passe toujours en mode de régulateur de vitesse adaptatif.




S02083




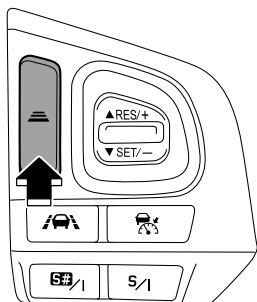
S01333

Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

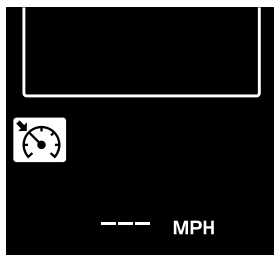
(2) Passage au régulateur de vitesse classique.

Pour passer du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche  (réglage de distance de sécurité) pendant au moins 2 secondes. Un avertisseur sonore émet un bip court.

À ce moment, l'indicateur de réglage de distance de sécurité sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage multi-informations s'éteint et  (régulateur de vitesse classique) apparaît.




S02085



S01351

Réglage du mode d'activation:

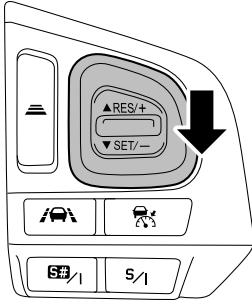
- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le levier sélecteur est sur la position  et la palette de changement de vitesses n'est pas actionnée.
- La pédale de frein n'est pas enfoncée.
- La route n'est pas très en pente.
- Le volant n'a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.
- La vitesse du véhicule est supérieure à 40 km/h (25 MPH) environ.
- Le frein de stationnement est desserré.

(3) Pour atteindre la vitesse de votre choix, actionnez la pédale d'accélérateur.

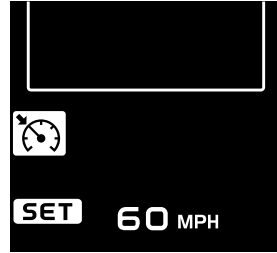
(4) Appuyez sur la touche “SET/-” du groupe RES/SET lorsque la vitesse du véhicule est comprise entre environ 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).

La vitesse à laquelle le véhicule roule au moment où la touche est enfoncée devient la vitesse sélectionnée, et la conduite à vitesse constante est lancée.

SET ainsi que la vitesse sélectionnée du véhicule apparaissent sur la zone d’affichage EyeSight.



S02084



S02093

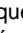
**DANGER**

L’alerte “Freinez davantage” n’intervient pas lorsque le régulateur de vitesse classique est en marche.

**ATTENTION**

En mode de régulateur de vitesse classique, il n’y a aucune commande d’accélération et de freinage par surveillance du véhicule situé devant. Utilisez les pédales d’accélérateur et de frein si nécessaire.

**REMARQUE**

- En descente, le freinage automatique peut intervenir afin de maintenir la vitesse sélectionnée du véhicule.
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Pour revenir au régulateur de vitesse adaptatif, annulez le régulateur de vitesse classique puis appuyez brièvement sur la touche  (réglage de distance de sécurité).

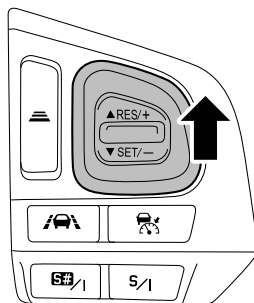
■ Augmentation de la vitesse sélectionnée du véhicule

Les deux méthodes suivantes permettent d'augmenter la vitesse sélectionnée du véhicule.

● Modification via le groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement la touche "RES/+"
À chaque pression sur le côté "RES/+", la vitesse sélectionnée du véhicule augmente au prochain incrément de 5 km/h (5 MPH).
- Maintenez la touche "RES/+" enfoncée
Une pression maintenue sur le côté "RES/+" augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h (1 MPH).

Actionner le groupe modifie la vitesse sélectionnée du véhicule sur l'affichage multi-informations.

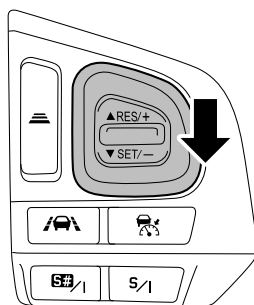


S02086

● Modification via la pédale d'accélérateur

Utilisez la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule.

Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse est définie lorsque la touche est relâchée.



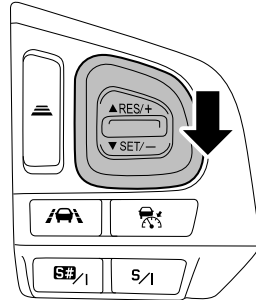
S02084

■ Diminution de la vitesse sélectionnée du véhicule

● Modification via le groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement la touche "SET/-"
À chaque pression sur le côté "SET/-", la vitesse sélectionnée du véhicule diminue au prochain décrétement de 5 km/h (5 MPH).
- Maintenez la touche "SET/-" enfoncée
Une pression maintenue sur le côté "SET/-" diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décrétements de 1 km/h (1 MPH).

Actionner le groupe modifie la vitesse sélectionnée du véhicule sur l'affichage multi-informations.



S02084

● Modification via la pédale de frein

- (1) Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. (Le régulateur de vitesse classique sera annulé et **SET** sera éteint.)
- (2) Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse du véhicule, et apparaîtra dans la zone d'affichage EyeSight.

■ Accélération momentanée

Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour accélérer momentanément.

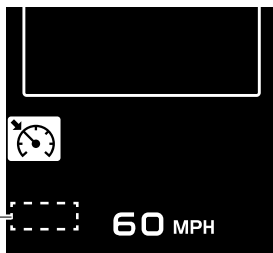
Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée.

■ Ralentissement momentané

Appuyez sur la pédale de frein pour ralentir momentanément. Le régulateur de vitesse classique est annulé lorsque la pédale de frein est enfoncée. Tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight, **SET** sera éteint.

Relâchez la pédale de frein et appuyez sur le côté "RES/+" du groupe RES/SET pour réinitialiser la vitesse cible sélectionnée du véhicule.

SET sera éteint.



S02094

■ Annulation du régulateur de vitesse classique

● Annulation manuelle par le conducteur



Toutes les méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse classique.

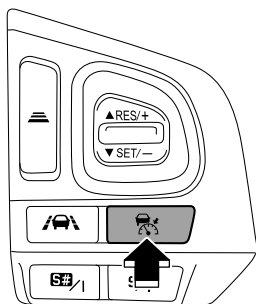
- Appuyez sur la pédale de frein.

SET sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

SET sera éteint tant que la vitesse cible sélectionnée du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

Lorsque vous appuyez à nouveau sur la touche  (régulateur de vitesse),  s'éteindra et le régulateur de vitesse classique sera désactivé.



S02083

SET sera éteint.



S02094

● Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, un avertisseur sonore émet un seul long bip et la fonction de régulateur de vitesse est automatiquement annulée (**OFF** s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight.). Une fois les situations suivantes corrigées, recommencez la mise en service du régulateur de vitesse afin de réactiver cette fonction.

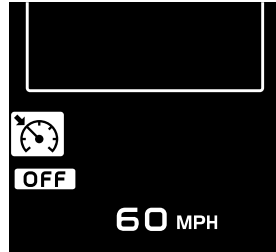
- Le levier sélecteur a été placé sur une position autre que **D**.

La fonction de régulateur de vitesse redevient disponible après que le levier ait été ramené sur la position **D**.

- Un commutateur de changement de vitesses a été actionné alors que le levier était sur la position **D**.

La fonction de régulateur de vitesse redevient disponible après que l'indicateur de changement de vitesses soit revenu sur **D**.

- La vitesse du véhicule descend à environ 30 km/h (20 MPH) ou moins (en raison de l'inclinaison d'une pente en montée ou pour une autre raison).



S02095

- La vitesse du véhicule augmente à environ 160 km/h (100 MPH) ou plus.
- Les fonctions d'ABS, de Contrôle à Dynamique du Véhicule ou de contrôle de traction s'activent.
- Une portière (autre que le hayon/couvercle de coffre) a été ouverte.
- La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
- Le système EyeSight est défectueux. (Reportez-vous à page 88, "Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané".)
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- L'inclinaison de la route est prononcée.
- Le freinage secondaire avant collision s'est activé.
- Le frein de stationnement est serré.

**DANGER**

N'utilisez pas le régulateur de vitesse classique sur des routes glissantes.
Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.



ATTENTION

Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position **N**, le régulateur de vitesse classique est automatiquement annulé. Ne mettez pas le levier sur la position **N** sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.



REMARQUE

- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage multi-informations et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument. Dans ce cas, gardez le véhicule dans un endroit sûr, arrêtez le moteur et redémarrez-le. Si les indicateurs restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse classique est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

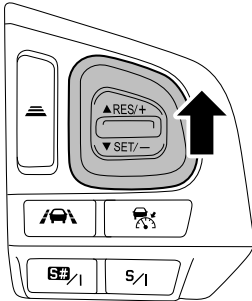
⇒ Reportez-vous à la page 88.

- Après une annulation automatique du régulateur de vitesse classique, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la cause ayant provoqué l'annulation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight peut être défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite classique; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

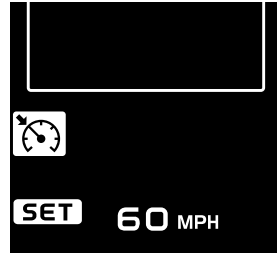
■ Réactivation d'une vitesse précédemment sélectionnée

Une vitesse du véhicule précédemment sélectionnée est enregistrée en mémoire*. Pour rappeler et régler cette vitesse, appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET. (La zone d'affichage EyeSight affiche de nouveau l'état de réglage.)

Le rétablissement est possible à condition qu'une vitesse ait été précédemment sélectionnée et que le véhicule roule à actuellement 30 km/h (20 MPH) environ ou plus.




S02086



S02093



REMARQUE

- * La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants:
- Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
 - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction a été activé(e).
 - Le mode de régulateur de vitesse classique a été passé au mode de régulateur de vitesse adaptatif.
 - Le véhicule roule à une vitesse constante réglée entre environ 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).
 - Si aucune vitesse de véhicule n'a été sauvegardée dans la mémoire (vitesse précédemment sélectionnée), il est impossible de revenir à une autre vitesse en appuyant sur la touche RES/+.

Liste des tonalités

| Tonalité | État d'activation | Page de référence |
|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Un seul bip continu | Système de freinage avant collision: Le freinage secondaire est actif. | ⇒ Reportez-vous à la page 29. |
| Un seul bip long | Le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique est annulé. L'assistance au maintien dans la voie est automatiquement annulée. | ⇒ Reportez-vous aux pages 49 et 83. |
| Bips courts répétés | Système de freinage avant collision: Le freinage primaire est actif. | ⇒ Reportez-vous à la page 29. |
| | Système de freinage avant collision: L'alerte de distance de sécurité est active. | |
| | L'alerte "Freinez davantage" du régulateur de vitesse adaptatif est active. | ⇒ Reportez-vous à la page 52. |
| 6 bips courts | La gestion de l'accélérateur avant collision est active. | ⇒ Reportez-vous à la page 62. |
| | L'alerte de sortie de voie est active. | ⇒ Reportez-vous à la page 68. |
| 3 bips courts et 1 bip long | L'alerte de dérive sur la voie est active. | ⇒ Reportez-vous à la page 71. |
| | Système de freinage avant collision: Le frein automatique est desserré lentement par le système après l'arrêt du véhicule par le freinage avant collision. | ⇒ Reportez-vous à la page 22. |
| | Système de régulateur de vitesse adaptatif: Le frein automatique est desserré par le système après l'arrêt du véhicule par le système de régulateur de vitesse adaptatif. (Le système de régulateur de vitesse adaptatif arrête le véhicule en s'accordant sur les arrêts du véhicule) | ⇒ Reportez-vous à la page 34. |

| Tonalité | État d'activation | Page de référence |
|---|---|-------------------------------------|
| 1 bip court | L'un des événements suivants est intervenu alors que le régulateur de vitesse adaptatif était en service. - Détection d'un véhicule situé devant*. - Fin de la détection d'un véhicule situé devant*. | ⇒ Reportez-vous à la page 42. |
| | Le mode de fonctionnement du régulateur de vitesse (régulateur de vitesse adaptatif ↔ régulateur de vitesse classique) est modifié. | ⇒ Reportez-vous à la page 78. |
| | Le système EyeSight est défectueux. | ⇒ Reportez-vous aux pages 88 et 89. |
| | Le système EyeSight est en arrêt momentané. | |
| | Le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision sont activés/désactivés. | ⇒ Reportez-vous aux pages 32 et 67. |
| L'alerte de dérive sur la voie et l'alerte de sortie de voie sont activées/désactivées. | ⇒ Reportez-vous aux pages 70 et 73. | |
| Bip à deux tonalités | L'alerte de démarrage du véhicule devant vous est active*. | ⇒ Reportez-vous à la page 74. |


*La tonalité signalant la détection ainsi que celle indiquant la fin de détection d'un véhicule de tête (son de détection du véhicule situé devant) et l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peuvent être activées ou désactivées.

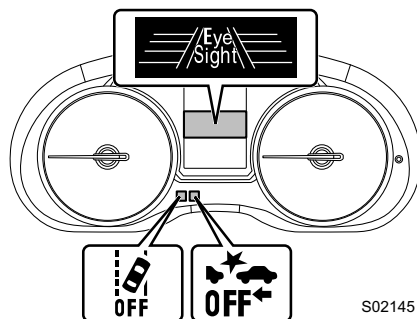
⇒ Reportez-vous à la page 91.

Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané


Les indicateurs du tableau de bord ainsi que l'affichage multi-informations informent le conducteur de tout dysfonctionnement détecté dans le système EyeSight. Observez les éléments affichés et réagissez en conséquence.

■ Dysfonctionnement (y compris les défauts de positionnement/d'angle des caméras stéréo)

L'avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur d'avertissement EyeSight  (jaune) clignote ou s'allume. Au même moment, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument. Un message apparaît également sur l'affichage multi-informations.



S02145

| Écran affiché | Cause | Action |
|--|---|--|
|  <p>S00699</p> | Dysfonctionnement du système EyeSight ou défaut de positionnement/d'angle des caméras stéréo. | Contrôlez et réglez si nécessaire. Consultez un concessionnaire SUBARU. |


ATTENTION

Si l'indicateur d'avertissement EyeSight et le témoin avertisseur d'anomalie moteur CHECK ENGINE/témoin indicateur de dysfonctionnement s'allument en même temps lors de la conduite, faites inspecter/réparer votre véhicule par un concessionnaire SUBARU dès que possible. EyeSight ne peut pas être utilisé en cas d'anomalie du moteur, etc.

REMARQUE

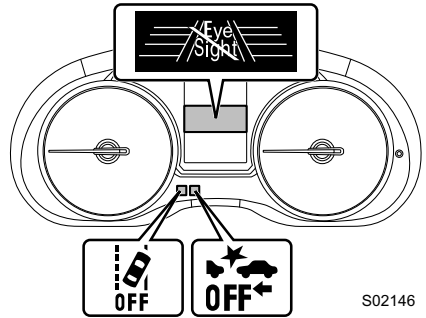
- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume ou clignote, arrêtez le véhicule dans un endroit sûr, éteignez le moteur puis redémarrez-le.
- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume ou clignote, le système RAB ne fonctionnera pas.
- Si l'indicateur reste allumé ou continue de clignoter même après le redémarrage du moteur, le système EyeSight est défaillant. Toutes les fonctions EyeSight sont alors arrêtées. La conduite classique reste néanmoins possible. Contactez cependant un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.

■ Arrêt momentané

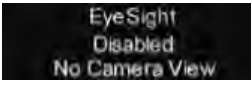

L'avertisseur sonore émet un bip court et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight  (blanc), ainsi que le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument en même temps.


Un message apparaît également sur l'affichage multi-informations.

Une fois la cause éliminée, le mode d'arrêt momentané est désactivé et le système EyeSight redémarre automatiquement.



S02146

| Écran affiché | Cause | Action |
|--|--|--|
|  <p>S00700</p> | <p>Les caméras stéréo ont du mal à détecter les objets situés devant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le pare-brise est sale ou embué • Mauvaises conditions météorologiques • Forte luminosité venant de l'avant | <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyez le pare-brise. • Par mauvais temps ou si la luminosité à l'avant est intense, le système EyeSight redémarre une fois que votre véhicule a roulé un certain temps, sous réserve que les conditions de détection se soient améliorées. <p>Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p> |
|  <p>S00701</p> | <p>Températures très basses ou très hautes</p> | <p>Le système redémarre une fois que la température revient dans la plage de fonctionnement du système EyeSight.</p> <p>Si le système ne redémarre pas alors que la température intérieure du véhicule est normale, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p> |

| Écran affiché | Cause | Action |
|--|---|---|
|  <p>S00694</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque le système EyeSight démarre • Lorsque le système a établi que le véhicule est très incliné • Lorsque le freinage secondaire avant collision est intervenu 3 fois depuis le démarrage du moteur • Lorsque le moteur est éteint • Lorsque le système de direction assistée électronique est en mode de prévention de surchauffe car le volant a été manœuvré alors que le véhicule est à l'arrêt ou conduit extrêmement lentement • Lorsque le système EyeSight a déterminé une valeur différente en raison de la dépose ou de l'installation du volant • Lorsque les alignements de roue sont déviés | <p>Le système redémarre dès que la cause est éliminée. Le redémarrage du système peut alors prendre un certain temps.</p> <p>Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p> |



REMARQUE

- Lorsque l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight est allumé, aucune fonction EyeSight n'est disponible, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- Lorsque l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight est allumé, le système RAB ne fonctionne pas.

Personnalisation des fonctions

Les réglages suivants peuvent être modifiés sur l'affichage multi-informations.

| Élément | | Réglages | Réglage par défaut |
|----------|--|-------------|--------------------|
| EyeSight | Volume d'avertissement | Max/Mid/Min | Mid |
| | Son de détection de véhicule situé devant | ON/OFF | ON |
| | Fonction de surveillance de déplacement de véhicule situé devant | ON/OFF | ON |



REMARQUE

Les réglages suivants peuvent être ramenés aux réglages d'usine (par défaut).

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

■ Méthode de personnalisation

Les opérations peuvent être effectuées lorsque le levier sélecteur est sur la position **P** et le contacteur d'allumage sur la position ON, pendant que le véhicule est stationné.

(1) Pour afficher l'écran "Modifier les réglages", tirez la commande ▲ / ▼ vers vous.

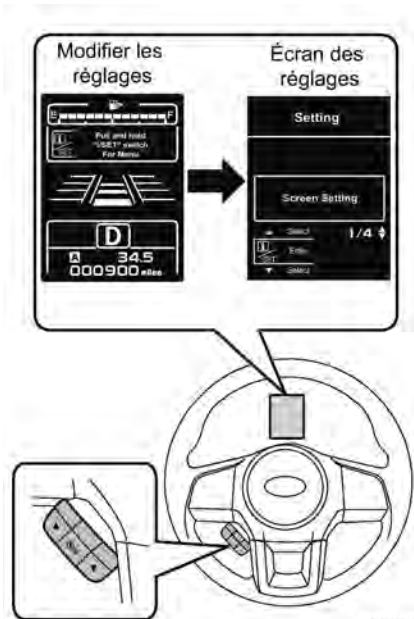
Pour passer à l'écran des réglages, continuez à tirer sur la commande **i** (Info)/SET.

(2) Tirez la commande ▲ / ▼ vers vous, sélectionnez "EyeSight" puis tirez la commande **i** (Info)/SET pour valider.

Le système passe alors à l'écran des réglages EyeSight.

Activez les commandes suivantes en fonction des éléments affichés à l'écran.

- Sélection: Commande ▲ (retour)/
Commande ▼ (envoi)
- Validation: Touche **i** (Info)/SET



S02226

● Réglage du volume d'avertissement

Le volume peut être réglé sur Max, Mid, ou Min.

Si le volume est sélectionné depuis l'écran de réglage de volume d'avertissement via la commande ▲ / ▼, l'avertisseur sonore émet 3 bips courts.

● Réglage du son de détection de véhicule situé devant

Le réglage du son de détection de véhicule situé devant peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).

● Fonction de surveillance de déplacement de véhicule situé devant

Le réglage de la fonction d'alerte de démarrage du véhicule situé devant peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).



REMARQUE

Si vous sélectionnez la commande "Return" (retour), le système revient à l'écran immédiatement précédent.

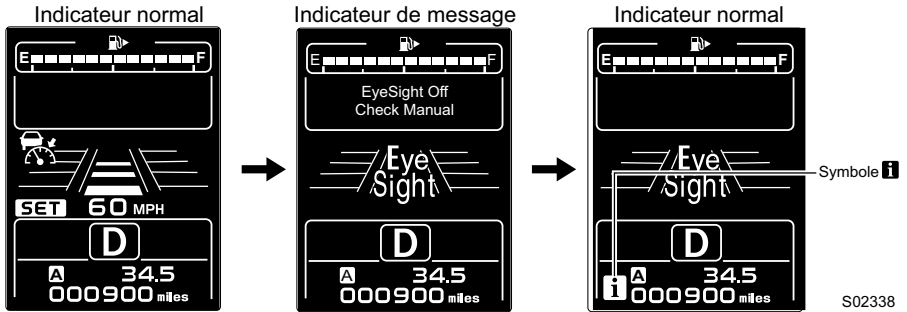
● Annulation des fonctions personnalisées

Dans les cas suivants, les fonctions personnalisées seront annulées et l'écran "Modifier les réglages" s'affiche.

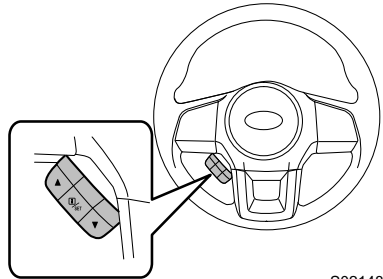
- Lorsque vous maintenez la commande **i** (Info)/SET tirée vers vous
- Lorsque le moteur est éteint
- Lorsque la commande n'est pas actionnée pendant environ 30 secondes

Liste des écrans de messages

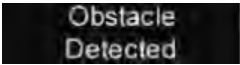
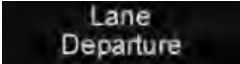
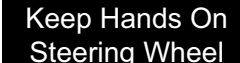
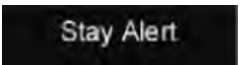
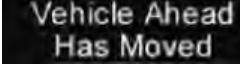

Si une alerte ou un dysfonctionnement du système EyeSight est détecté(e), un message apparaît sur l'affichage multi-informations. Certains messages sont accompagnés d'un bip émis par l'avertisseur sonore.







Si un message s'affiche, reportez-vous à la liste des messages et agissez en conséquence. Pendant que le symbole **i** est allumé, tirez la commande **i** (Info/SET) pour réafficher le message,.














■ Liste des écrans de messages (précautions et remarques)














| Élément | Écran affiché | Symbole f | Action |
|--|--|------------------|-------------------------------------|
| Système de freinage avant collision |  <small>S00695</small> | Aucun | ⇒ Reportez-vous à la page 29. |
| Alerte "Freinez davantage" | | Aucun | ⇒ Reportez-vous à la page 52. |
| Gestion de l'accélérateur avant collision | | Aucun | ⇒ Reportez-vous à la page 62. |
| Alerte de sortie de voie |  <small>S00696</small> | Aucun | ⇒ Reportez-vous à la page 68. |
| Manœuvre du volant non détectée par l'assistance au maintien dans la voie |  <small>S01997</small> | Aucun | ⇒ Reportez-vous à la page 54. |
| Alerte de dérive sur la voie |  <small>S00697</small> | Aucun | ⇒ Reportez-vous à la page 71. |
| Alerte de démarrage du véhicule devant vous |  <small>S00698</small> | Aucun | ⇒ Reportez-vous à la page 74. |
| Annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif/régulateur de vitesse classique (lorsque l'inclinaison de la route est très prononcée) |  <small>S02219</small> | Aucun | ⇒ Reportez-vous aux pages 49 et 83. |









■ Liste des écrans de messages (dysfonctionnement, arrêt temporaire)










| Élément | Écran affiché | Symbole i | Action |
|---------------------------------------|--|------------------|-------------------------------|
| Dysfonctionnement du système EyeSight |  <p>EyeSight Off Check Manual S00699</p> | Oui (jaune) | ⇒ Reportez-vous à la page 88. |
| Arrêt momentané du système EyeSight |  <p>EyeSight Disabled No Camera View S00700</p> | Oui (blanc) | ⇒ Reportez-vous à la page 89. |
| |  <p>EyeSight Disabled Temp Range S00701</p> | Oui (blanc) | ⇒ Reportez-vous à la page 89. |
| |  <p>EyeSight Disabled Check Manual S00694</p> | Oui (blanc) | ⇒ Reportez-vous à la page 90. |

Dépannage

| | |
|--|---|
|  | Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être réglé. |
|  | Avez-vous pensé à appuyer sur la touche  (régulateur de vitesse) ? Si vous n'avez pas appuyé sur la touche  (régulateur de vitesse), le témoin  (régulateur de vitesse adaptatif) n'apparaîtra pas. |
|  | Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ? Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané,  apparaît sur l'affichage multi-informations. Réactivez le régulateur de vitesse une fois que l'origine de l'arrêt momentané a été corrigée. |
|  | READY s'affiche-t-il ? Le régulateur de vitesse ne peut pas être réglé lorsque READY ne s'affiche pas. Lancez le régulateur de vitesse lorsque READY est affiché. |
|  | READY ne s'affiche pas. |
|  | Les conditions d'activation du régulateur de vitesse sont-elles réunies ? READY n'apparaît dans aucun des cas suivants. <ul style="list-style-type: none">• La pédale de frein est enfoncée.• La vitesse du véhicule est supérieure à 145 km/h (90 MPH).• Les instruments de bord affichent une position autre que . (Le levier sélecteur ou des commutateurs de changement de vitesses sont actionnés manuellement.)• La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.• Une portière est ouverte (sauf hayon/couvercle de coffre).• Le véhicule se trouve sur une pente raide.• Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.• Le frein de stationnement est serré. |

| | |
|--|--|
|  | Un véhicule (situé devant votre véhicule) n'est pas détecté, est détecté ultérieurement ou la détection est vite perdue. |
|  | Le véhicule situé devant roule-t-il lentement ou très lentement par rapport au vôtre, ou est-il arrêté ? La détection des véhicules à l'arrêt comme celle de ceux roulant lentement ou très lentement par rapport au vôtre peut s'avérer difficile. |
|  | Le pare-brise est-il sale ou embué ? Si tel est le cas, il peut être impossible de détecter des objets ou véhicules. Nettoyez le pare-brise puis réessayez de lancer le système. |
|  | Le véhicule situé devant est-il éloigné ? La distance maximale de détection des caméras stéréo EyeSight est d'environ 110 m (360 ft). La détection est impossible si le véhicule est plus éloigné. |
|  | Êtes-vous dans un virage ? Lorsque les caméras sont convenablement pointées, la plage de détection est limitée en plan horizontal. |
|  | La route comporte-t-elle de nombreuses montées et descentes (voies suspendues, etc.), ou est-elle inclinée ? La plage de détection est limitée en plan vertical. |
|  | Le véhicule situé devant a-t-il changé ? La détection peut être retardée si le véhicule situé devant a laissé place à un autre. |
|  | Le véhicule situé devant projette-t-il de l'eau, de la neige, etc. durant la conduite ? Les projections d'eau ou de neige peuvent rendre la détection du véhicule situé devant impossible. |
|  | La commande est-elle activée alors qu'il n'y a aucun véhicule situé devant ? |
|  | Y a-t-il un véhicule sur la voie adjacente ? Selon les conditions de circulation, les véhicules des voies adjacentes peuvent être détectés aussi bien qu'un véhicule roulant juste devant. |
|  | Êtes-vous près d'un virage ou dans un virage ? Lorsque vous conduisez dans un virage, la commande de freinage peut être activée en réponse à la détection d'une glissière de sécurité, de l'angle du volant ou des infrastructures routières. |
|  | L'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient alors qu'aucun véhicule ne roule devant le vôtre. |
|  | En fonction des objets alentours, de la circulation et des conditions météorologiques, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut intervenir en réaction à des objets autres qu'un véhicule apparaissant devant vous. |

| | |
|--|---|
|  | <p>Le système EyeSight ne redémarre pas après un arrêt momentané.</p> |
|  | <p>Le véhicule a-t-il été stationné dans un endroit chaud ou froid ? Dans un cas ou dans l'autre, le système EyeSight peut arrêter de fonctionner temporairement jusqu'à ce que la température augmente ou diminue à une température permettant l'utilisation de la caméra.</p> |
|  | <p>Conduisez-vous sous la pluie avec des balais d'essuie-glace usagés ? Le pare-brise est-il gras ? Remplacez les balais d'essuie-glace ou nettoyez le pare-brise. Les conditions météorologiques sont-elles mauvaises (forte pluie, neige, brouillard ou poussière) ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané aussi longtemps que la visibilité reste basse.</p> |
|  | <p>La luminosité à l'avant est-elle intense (coucher ou lever du soleil, etc.) ou êtes-vous ébloui par les phares des véhicules roulant en sens inverse durant la nuit ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané.</p> |
|  | <p>L'alerte "Freinez davantage" intervient plus tôt ou plus tard que ce qui pourrait sembler être un comportement normal.</p> |
|  | <p>L'alerte "Freinez davantage" intervient lorsque le système détermine qu'un complément de freinage est nécessaire, à partir de paramètres tels que l'éloignement par rapport au véhicule situé devant et la différence de vitesse entre les deux véhicules. En conséquence, le moment d'apparition du message dépend de l'intensité du freinage vis-à-vis du véhicule situé devant ainsi que de la différence de vitesse.</p> |
|  | <p>Lorsque le véhicule situé devant a quitté la route en effectuant un virage ou si la distance avec le véhicule situé devant a augmenté, l'accélération est parfois plus lente ou plus rapide.</p> |
|  | <p>Selon le moment où le système ne détecte plus de véhicule situé devant, le système EyeSight peut réagir plus lentement, différant ainsi le début de l'accélération et allongeant le temps de freinage par rapport à une conception habituelle de la conduite.</p> |

| | |
|--|---|
|  | Le régulateur de vitesse est automatiquement annulé. |
|  | <p>Avez-vous effectué l'une des actions suivantes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pression sur la pédale de frein • Pression sur la touche  (régulateur de vitesse) <ul style="list-style-type: none"> - Si la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée alors que le régulateur de vitesse est en service, ce dernier sera annulé. • Stationnement sur une pente raide • Rotation brusque du volant • Activation du levier de vitesses à palette • Déplacement du levier sélecteur sur la position M • Détachement de la ceinture de sécurité. • Le frein de stationnement est serré. |
|  | Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ? |
|  | La commande de freinage automatique est accompagnée d'un bruit. |
|  | Il s'agit du bruit de fonctionnement de la commande de freinage automatique: le système comprend certains composants mécaniques qui émettent parfois un bruit pendant le freinage automatique. Il ne s'agit pas nécessairement d'un dysfonctionnement. |
|  | La commande de freinage intervient souvent en circulation dense. |
|  | Contrairement à un conducteur, le système EyeSight n'effectue la commande qu'en fonction du comportement des véhicules ou objets situés devant. Par conséquent, les accélérations et ralentissements peuvent être plus fréquents pendant que le système s'ajuste aux véhicules et objets détectés par les caméras. S'il est difficile de maintenir une distance de sécurité constante dans certaines conditions telles que le mauvais temps ou la conduite urbaine, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif. |

MÉMO



B8222BF-A
Publié en avril 2016
Imprimé 04/16
2017A



FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.
TOKYO, JAPAN

フランス語